

|  |
| --- |
| Cadre Développement Durable |
| HaïtiNovembre 2016 |
|  |

**Table des Matières**

Résumé exécutif 3

I - Contexte national : Défis majeurs et opportunités 8

II - Partenariats, valeurs et principes 14

III - Effets escomptés dans les principaux domaines d’intervention prioritaires 19

III.1 - Réduction de la pauvreté et emploi 19

III.2 - Services sociaux de base 25

III.3 - Egalité des sexes et protection 30

III.4 - Résilience 31

III.5 - Gouvernance 33

IV – La Transition de la MINUSTAH 38

V. Risques et Hypothèses 39

V.1 - Risques 39

V.2 - Hypothèses 40

VI - Arrangements de gestion et de financement 41

VI.1 - Mécanismes de pilotage et de coordination 41

VI.1.1 - Mécanismes de pilotage et de coordination au niveau national 41

VI.1.2 - Mécanismes de pilotage et de coordination au sein des Nations unies 42

VI.2 - Gestion programmatique et opérationnelle 43

VII - Suivi et évaluation, gestion des connaissances 45

VII.1 - Fondements du suivi et évaluation 45

VII.2 - Outils et mécanismes de suivi et évaluation 46

VII.2.1 - Principaux outils de suivi et évaluation 46

VII.2.2 - Principaux mécanismes de suivi et évaluation 47

VII.2.3 - Rôles et responsabilités dans le suivi et l’évaluation 48

VII.2.4 - Financement du suivi et évaluation 49

VIII - Communication, développement des partenariats stratégiques et mobilisation des ressources 50

VIII.1 - Communication 50

VIII.2 - Développement des partenariats stratégiques 50

VIII.3 – Financement et Mobilisation des ressources 51

IX. Engagements du gouvernement 52

Annexes 56

Annexe 1 – Organigramme mécanisme de gestion 56

Annexe 2 - Matrix de Résultats CDD 57

# Résumé exécutif

Le présent Cadre de développement durable (CDD) 2017-2021 exprime la volonté commune de la république d’Haïti et des Nations unies de conjuguer leurs efforts afin de rompre le cercle vicieux de l’instabilité politique et institutionnelle, et de la pauvreté multidimensionnelle qui a hypothéqué la promotion du développement humain durable du pays depuis trois décennies environ. L’élaboration du CDD 2017-2021 intervient après plus de cinq ans de coopération basée sur les Cadres stratégiques intégrés (ISF) 2010-2012 /2013-2016. A la faveur des progrès notables enregistrés dans la planification nationale du développement, de l’agenda 2030 et des leçons apprises des ISF 2010-2012 /2013-2016, le CDD 2017-2021 s’inscrit résolument dans la perspective des droits de l’homme. Précisément, il vise davantage à contribuer à la promotion du respect de la dignité des citoyennes et des citoyens haïtiens qui est consacrée par la constitution de 1987 amendée. En effet, malgré les efforts remarquables accomplis par le Gouvernement, l’instabilité politique et institutionnelle, et la pauvreté multidimensionnelle portent atteinte à la dignité de la majorité de la population haïtienne notamment à celle des personnes les plus vulnérables qui ne jouissent pas pleinement de leurs droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels.

Le CDD 2017-2021 a été élaboré dans un contexte national marqué par cinq événements majeurs en l’occurrence le lancement du processus électoral, l’élaboration du Plan triennal d’investissement (PTI) 2017-2019 du PSDH 2012-2030, la réflexion conduite par le Gouvernement sur la contextualisation du programme de développement durable à l’horizon 2030, la transition de la Mission des Nations unies pour la stabilisation d’Haïti (MINUSTAH) et la survenance de l’ouragan Matthew. Les enjeux du processus électoral ont révélé une fois de plus l’importance du renforcement des capacités des institutions en charge de l’organisation des élections et de l’éducation civique afin de garantir la tenue des élections libres, justes et transparentes marquées par l’accroissement du taux de participation particulièrement des femmes et des jeunes. L’élaboration du Plan triennal d’investissement (PTI) 2017-2019 du PSDH 2012-2030 ainsi que la réflexion conduite par le Gouvernement sur la contextualisation du programme de développement durable à l’horizon 2030 ont permis à l’équipe des Nations unies de mieux s’enquérir sur les priorités nationales et le positionnement du Gouvernement sur les ODD.

La transition de la MINUSTAH a été appréhendée comme un défi indéniable par le Gouvernement et les agences des Nations Unies. En effet, la MINUSTAH joue un rôle majeur dans le processus de consolidation de la sécurité et de la paix. Un plan de transition est en cours d’élaboration pour assurer un transfert efficace de certaines activités au Gouvernement et aux agences, et définir la configuration institutionnelle post-MINUSTAH. Le CDD 2017-2021 a intégré cette exigence de la transition dans ces choix stratégiques. En se basant sur le plan de transition, les activités qui feront l’objet du transfert aux agences seront prises en compte dans les plans de travail et les programmes conjoints afin de garantir leur réalisation effective.

S’agissant de la survenance de l’ouragan Matthew, elle a mis en exergue la nécessité d’accorder une attention particulière à la vulnérabilité des populations et des territoires aux désastres naturels qui est la principale cause des crises humanitaires récurrentes. Du fait de la récurrence et la transversalité de la question humanitaire, le renforcement de la résilience des populations et des territoires occupe une place de choix dans le CDD 2017-2021. Précisément, la plupart des activités inscrites dans le plan de réponse humanitaire et le *Post Disaster Needs Assessment (PDNA)* seront prises en compte dans les plans de travail conjoints du CDD 2017-2021.

Le CDD 2017-2021 est le résultat d’un processus participatif et inclusif qui a été caractérisé par l’implication effective de la totalité des entités des Nations unies résidentes et non résidentes notamment des agences et des sections de la MINUSTAH, des représentants du Gouvernement et de la société civile ainsi que des partenaires au développement. En se basant sur les directives du nouveau guide de DOCO et la feuille de route adoptée par l’équipe pays des Nations unies, ce processus s’est déroulé en quatre principales phases : ***La conduite du Bilan commun de pays (Bcp), l’atelier de planification stratégique, l’atelier de consultation nationale et la réunion de validation du document du CDD 2017-2021.***

Le Bcp a été conduit de janvier à mai 2016. Sa réalisation a été guidée par les cinq principes programmatiques des Nations unies en l’occurrence l’approche basée sur les droits de l’homme, la durabilité environnementale, l’égalité des sexes, la Gestion axée sur les résultats (GAR) et le développement des capacités. Il a également eu recours aux principes directeurs sur l’extrême pauvreté et les droits de l’homme adoptés par le Conseil des droits de l’homme des Nations unies qui ont permis d’articuler l’approche basée sur les droits de l’homme et la problématique de la pauvreté. Le Bcp a identifié cinq principaux problèmes majeurs et deux problèmes spécifiques relatifs à la situation et la réponse humanitaires, et la production des données statistiques. Il a cerné les causes immédiates, sous-jacentes et profondes de ces problèmes. Il a élucidé les rôles et les déficits de capacités des détenteurs d’obligations et des titulaires de droits. Il a analysé les avantages comparatifs des Nations unies qui sont exposés en annexe.

L’atelier de planification stratégique organisé du 11 au 12 mai 2016 a validé les résultats et les conclusions du Bcp. Il a permis de formuler cinq effets escomptés en veillant à leur alignement aux priorités nationales et aux ODD. Le recours à la théorie du changement, qui a aussi fait l’objet d’un atelier, s’est avéré indispensable d’une part pour apprécier la pertinence des effets escomptés (Changements souhaités) par rapport aux problèmes majeurs mis en lumière par le Bcp, et d’autre part pour identifier les interventions clés qui seront mises en œuvre en vue de réaliser les effets escomptés. Elle a aussi facilité l’identification des hypothèses et des risques liés aux différents effets. Le CDD 2017-2021 est donc sous-tendu par une théorie de changement rigoureuse. Lors de l’atelier de consultation nationale sur le CDD 2017-2021 qui a eu lieu le 23 septembre 2016, le Gouvernement, les Organisations de la société civile (OSC), les partenaires au développement ont examiné et validé la pertinence, l’alignement des effets escomptés définis par l’équipe des Nations unies aux priorités nationales et aux ODD.

 En définitive, en se positionnant au niveau stratégique, le CDD 2017-2021 se concentre sur cinq domaines d’interventions prioritaires qui ont été identifiés et circonscrit par le Bilan commun de pays (Bcp). Il s’agit notamment de la réduction de la pauvreté et la promotion de l’emploi décent ; l’accès et l’utilisation des services sociaux de base de qualité ; l’égalité des sexes et la protection ; la résilience ; la gouvernance. Ces domaines d’interventions prioritaires sont en cohérence avec les quatre piliers de la refondation du PSDH 2012-2030 notamment ***la refondation territoriale, la refondation économique, la refondation sociale et la refondation institutionnelle***.

Le CDD 2017-2021 a défini un effet par domaine d’intervention prioritaire soit un total de cinq effets qui devraient apporter une contribution significative à la réalisation des priorités nationales et des ODD. Il s’agit des cinq effets suivants :

1. *La population, particulièrement les plus vulnérables, a un accès équitable aux moyens de subsistance, aux emplois décents et verts, et aux ressources productives, pour réduire la pauvreté sous toutes ses formes, dans un environnement socio-économique et culturel favorable et inclusif.*
2. *La population, particulièrement les groupes vulnérables, a un meilleur accès et utilise des services sociaux de base équitable et de qualité, notamment l’éducation et la sante pour tous.*
3. *Les institutions publiques adoptent et mettent en œuvre des politiques d’équité, des mesures de prévention, de rétablissement et de protection contre les violences et la discrimination basée sur les droits humains, au bénéfice des groupes vulnérables.*
4. *Les institutions nationales, régionales et locales, et la société civile renforcent la gestion durable des ressources naturelles et de l’environnement, la résilience des territoires et de la population, en particulier des plus vulnérables, face aux catastrophes naturelles, au changement climatique et aux crises humanitaires en vue d’assurer un développement durable.*
5. *Les institutions publiques et la société civile améliorent l’Etat de droit et la décentralisation pour une bonne gouvernance à tous les niveaux de prise de décision.*

Le CDD 2017-2021 appréhende la réponse humanitaire comme une thématique transversale qui est intégrée dans les interventions clés relatives aux différents effets. Il accorde également un intérêt particulier à la production des données statistiques qui est un défi majeur pour le suivi et l’évaluation des progrès enregistrés vers l’atteinte des cibles des effets escomptés et leur contribution à la réalisation des priorités nationales et des ODD.

Le CDD 2017-2021 met clairement en exergue la volonté de l’équipe des Nations unies de promouvoir le dialogue des politiques avec le gouvernement et les autres partenaires au développement et de conforter son positionnement stratégique au niveau sous régional en prenant une part active aux initiatives visant à promouvoir la coopération Sud-sud et la coopération triangulaire. En tenant compte de ses avantages comparatifs, l’équipe des Nations unies apportera sa contribution aux programmes qui seront initiés dans le cadre de ces dynamiques de coopération singulièrement aux programmes sous régionaux.

Le CDD 2017-2021 met aussi en relief la préoccupation des Nations unies de renforcer davantage la cohérence de ses interventions en vue de réduire leurs coûts de transaction et de maximiser leur impact. Il sera mis en œuvre selon la modalité d’exécution nationale en se basant sur les principes programmatiques des Nations unies et l’approche « Unis dans l’action ». Précisément, sa mise en œuvre sera supervisée par un comité de pilotage co-présidée par le Gouvernement et l’équipe des Nations unies. L’exécution opérationnelle sera assurée à travers les plans de travail conjoints qui seront mis en œuvre par les agences des Nations unies et leurs partenaires d’exécution avec l’appui des groupes effets et des groupes thématiques qui reportent au groupe programme.

Ces différentes entités joueront également un rôle primordial dans le suivi et l’évaluation de la mise en œuvre du CDD 2017-2021 en s’appuyant sur son plan de suivi et évaluation. Mais, le Groupe de travail suivi et évaluation sera la cheville ouvrière du suivi et de l’évaluation du CDD 2017-2021. Une plateforme de suivi et évaluation basée sur web sera mise en place pour améliorer l’efficacité du suivi et évaluation du CDD 2017-2021. Un dispositif de gestion des connaissances sera créé pour stocker, capitaliser, valoriser et faciliter l’accessibilité des connaissances, des leçons apprises et des bonnes connaissances qui seront produites dans le cadre de la mise en œuvre du CDD 2017-2021 et des programmes des différentes parties prenantes.

La gestion des opérations sera basée sur le Business operations strategy (BOS) dont la mise en œuvre sera coordonnée par le groupe des opérations. Le HACT sera utilisé par quelques agences. Le budget total du CDD 2017-2021 est estimée à 817m dollar dont 51% de ressources à mobiliser. La répartition de ce budget par effet est présentée dans le graphique ci-après.



Mais, ce budget fera l’objet d’une révision lors de la première revue annuelle lorsque toutes les agences disposeront des informations précises sur leurs ressources financières. L’équipe des Nations unies sera dotée d’une stratégie conjointe de mobilisation de ressources pour combler le déficit de financement du CDD 2017-2020. Elle disposera aussi d’une stratégie conjointe de communication pour projeter davantage une image cohérente, et promouvoir la visibilité et la lisibilité des résultats ou des changements transformationnels induits directement ou indirectement par les interventions des Nations unies. Le CDD 2017-2021 sera utilisé comme un outil le dialogue des politiques avec le Gouvernement et les autres partenaires au développement, un outil de plaidoyer pour le développement des partenariats et la mobilisation des ressources.

Le document du CDD 2017-2021 est structuré en neuf points :

1. Le premier point décrit succinctement le contexte national en mettant en exergue les défis majeurs et les opportunités ;
2. Le deuxième point expose la vision et les principes qui vont guider la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du CDD ;
3. Le troisième point s’appesantit sur les effets et les interventions clés qui seront mises en œuvre pour assurer leur réalisation ;
4. Le quatrième point renseigne sur la Transition de la MINUSTAH;
5. Le cinquième point présente les risques et hypothèses pour la mise en œuvre du CDD
6. Le sixième point s’attache à décrire les arrangements de gestion ;
7. Le septième point aborde les mécanismes et les outils de suivi et évaluation, et la gestion des connaissances ;
8. Le huitième point s’intéresse à la communication, au développement des partenariats stratégiques et la mobilisation des ressources;
9. Le neuvième point précise les clauses pour l’engagement du Gouvernement.

# I - Contexte national : Défis majeurs et opportunités

Située dans les Caraïbes, la république d’Haïti occupe le tiers occidental de l'île d'Hispaniola. Elle est limitée au nord par l'Océan Atlantique, à l'est par la République Dominicaine, au sud par la mer des Caraïbes et à l'Ouest par le détroit de Windward qui la sépare de l'île de Cuba. Sa superficie est de 27,750 km². Cette situation géographique est stratégique pour le développement d’Haïti qui a une ouverture sur les marchés des pays voisins particulièrement sur le marché américain. Le pays est divisé en dix départements subdivisés en arrondissements et communes : l'Artibonite, le Centre, la Grande Anse, le Nord, le Nord-Est, le Nord-Ouest, l'Ouest, le Sud, et le Sud-Est. Les principales villes, selon leur importance démographique, sont les suivantes : Port-au-Prince, le Cap Haïtien, Gonaïves et Les Cayes.

Haïti jouit d'un climat tropical caractérisé par une alternance d’une saison pluvieuse d’avril à octobre avec une baisse des précipitations en juillet et août, et d’une saison sèche de novembre à mars. Le relief est dominé par les montagnes qui couvrent 28.000 kilomètres carrées environ soit trois quarts de la superficie du pays. Le pays est confronté à de graves problèmes environnementaux. En effet, les pluies diluviennes et la déforestation ont sérieusement détruit la flore. Les pratiques culturales et la production du charbon de bois, principale source d’énergie des ménages, ont accéléré le déboisement qui a entraîné l’érosion et la dégradation des sols. Haïti est aussi très vulnérable aux désastres naturels. Etant situé à la frontière de deux plaques tectoniques et localisé sur le trajet des cyclones tropicaux qui prennent naissance dans l'océan Atlantique et se dirigent vers le golfe du Mexique; le pays est ainsi exposé aux séismes et aux cyclones.

La dynamique de la population est marquée par une forte croissance démographique malgré un certain fléchissement constaté à travers la diminution de l’Indice statistique de fécondité (ISF). En 2015, la population a été estimée à environ 10, 512 474 habitants (Projection 2015 de l’IHSI). Le pays a la plus forte densité de la population dans la région (soit 379 personnes au km2). Le taux de croissance annuelle de la population est de 1,3%. La population est essentiellement rurale (48,1%) et les femmes constituent la moitié de la population de l’ensemble du pays. Les enfants et les jeunes de moins de 25 ans représentent plus de 56% de la population totale. Cette jeunesse constitue une force pour le pays mais également un défi en termes d’investissement judicieux devant favoriser la transformation effective de ce taux critique en richesse pour le développement durable et équitable du pays. La distribution spatiale de la population est très inégale. L’urbanisation croissante consécutive à l’exode rural a provoqué une augmentation significative de la population urbaine qui est passée de 31,4% en 1990 à 51,9% en 2015.

L’économie nationale particulièrement la structure économique est caractérisée par la prédominance de l’agriculture de subsistance, la sous industrialisation, une hypertrophie du secteur des services qui résulte dans une grande mesure de la part croissante du secteur informel dans l’économie. La croissance économique est restée décevante au cours des quatre dernières décennies. De 1971 à 2013, la croissance du PIB s’est établie à 1,2% environ par an. Le secteur primaire emploie plus de 70% de la population active. Cependant, sa contribution au Produit intérieur brut (PIB) est restée faible. De 2010 à 2015, elle est passée de 25% à 22%. Le secteur secondaire a connu une stagnation malgré une légère amélioration de sa contribution au PIB qui a augmenté de 17% à 21% de 2010 à 2015. La prédominance du secteur tertiaire s’est maintenue malgré la perte d’un point de sa contribution au PIB qui a légèrement baissé de 58% en 2010 à 57% en 2015. La tertiarisation de l’économie est impulsée par le gonflement du secteur informel qui joue le rôle de soupape en termes d’offre de biens et de services aux pauvres, d’accès aux opportunités de revenus et d’emplois souvent précaires.

En plus de la persistance de la faible croissance, l’économie haïtienne est pénalisée par la croissance démographique et la récurrence des déséquilibres macroéconomiques. En effet, entre 1971 et 2013, le PIB par habitant a reculé de 0,7% par an, en raison de l’importance de la croissance démographique. Le chômage est endémique. Il touche particulièrement les jeunes et les femmes qui sont acculés à rejoindre le secteur informel pour subvenir à leurs besoins de base. Mais, plusieurs travailleurs évoluant dans ce secteur sont des chômeurs déguisés. La faiblesse des revenus et des salaires, et la précarité des emplois les maintiennent dans la pauvreté. En 2013-2014, la faible croissance s’est accompagnée d’une inflation dite rampante de 3,9% en moyenne annuelle et de 5,3% à la fin septembre 2014. Pendant la même période, le déficit budgétaire a été de 8,8 milliards de gourdes. Cette contreperformance des finances publiques a été engendrée par l’effet simultané de la hausse des dépenses publiques et la baisse des ressources venant de l’appui budgétaire.

Le service de la dette a connu une augmentation sensible consécutive à l’accroissement de la dette Petro Caribe qui représente plus de 80% de l’encours de la dette. S’agissant de l’équilibre extérieur, les réserves des changes ont baissé passant de 1.223,6 milliards de dollars américains en octobre 2013 à 996,1 millions au début de l’exercice 2014-2015. Le taux de couverture des importations par les exportations a été quelque peu stable en 2014 comparé à 2009. Mais, le déficit courant a été multiplié par 4. Le déficit de la balance commerciale est passé de $ 1,7 à $ 2,8. Le poids des exportations est passé de 0,15% à 0,19% de 2010 à 2014.La libéralisation non contrôlée du marché national constitue un sérieux obstacle pour l’écoulement de certains produits agricoles qui deviennent moins compétitifs que les produits similaires ou substituables importés. Cette concurrence entraîne le déclin de certaines productions agricoles ou l’abandon de la culture de certains produits par les paysans. Certains métiers artisanaux subissent également de plein fouet les effets dramatiques de cette rude concurrence.

En outre, l’économie nationale est handicapée par l’insécurité alimentaire qui touche 70% environ de la population notamment dans les zones rurales. En effet, l’insécurité alimentaire accroît la vulnérabilité de la main d’œuvre agricole aux maladies et à l’exode rural. Cette situation est aggravée par les désastres naturels et le changement climatique qui constituent des défis majeurs pour le développement de l’agriculture. 80% environ de la population active est employée dans ce secteur qui n’arrive pas malheureusement à répondre à la demande locale des produits agricoles. Les désastres naturels sont aussi à l’origine de la recrudescence des crises humanitaires qui enferment la population particulièrement la population rurale dans la trappe de la pauvreté. Il convient aussi de signaler que le faible maillage des infrastructures routières notamment en zones rurales limite l’accès des paysans notamment des petits exploitants agricoles aux marchés urbains et périurbains. Il contribue également à la détérioration des termes d’échange entre les villes et les zones rurales. La persistance et l’aggravation de la pauvreté en milieu rural et dans les quartiers périphériques est aussi imputable à la faible couverture de l’électrification et des systèmes modernes d’assainissement, d’eau potable et d’hygiène.

Enfin, les contreperformances de l’économie nationale découlent del’inefficacité des politiques publiques notamment les politiques sociales (Education, santé, eau et assainissement, protection sociale) et de la politique fiscale qui ne sont pas inclusives ou pro-pauvres. Ces politiques auraient pu jouer un rôle clé dans la redistribution des fruits de la croissance bien qu’elle soit faible. En effet, la politique fiscale devait permettre d’assurer une redistribution efficace et équitable de la richesse nationale. Les politiques d’éducation et de santé devraient aider à corriger ou à éradiquer les inégalités relatives à l’accès aux services sociaux de base de qualité. La politique de protection sociale aurait été indispensable pour réduire de façon significative la vulnérabilité à la pauvreté de certaines catégories de la population.

En ce qui concerne les services sociaux, dans le domaine de l’éducation, le taux net de scolarisation est passé de 47% en 1993 à 88% en 2011. En 2012, les taux d’alphabétisation des hommes et des femmes (15-49 ans), et des jeunes (15-24 ans) étaient respectivement de 73,6%, 78,7% et 85,1%. S’agissant de la santé, la mortalité des enfants de moins de 5 ans a baissé de 87 décès pour 1000 naissances en 1990 à 51 décès pour 1000 naissances en 2011. Cette tendance baissière a été aussi constatée pour le taux de mortalité maternelle qui a diminué de 670 décès pour 100000 naissances en 1990 à 380 pour 100000 naissances en 2013. La proportion des accouchements assistés par du personnel qualifié a connu une légère augmentation passant de 24,2% en 2000 à 37, 3% en 2013. Bien que le niveau d’utilisation des méthodes de contraception ait augmenté dans le pays, on note que 35% des femmes en union ont des besoins non satisfaits dont 20% pour la limitation et 16% pour l’espacement. La fécondité des adolescentes est encore élevée avec 14% des 15-19 ans dont 11% sont déjà mères et 3% enceintes.

Haïti est le pays le plus touché par l’épidémie du VIH dans les Caraïbes, avec une prévalence de 2,2% chez les adultes de 15-49 ans. A ce jour, on estime à 150.000 (140 000 - 178 000) les personnes séropositives en Haïti dont 12,000 enfants âgés de 0 à 14 ans. Ce qui représente 55% du nombre de personnes qui vivent avec le VIH dans tous les pays des Caraïbes. La proportion de femmes séropositives a légèrement augmenté, passant de 2,3% en 2006 à 2,7% en 2012 tandis que chez les hommes, la prévalence a baissé de 2,0% à 1,7% en 2012. Les jeunes de 15 à 24 ans représentent plus d’un tiers de tous les nouveaux cas d’infection dus au VIH avec une séroprévalence 3 fois plus élevée chez les jeunes filles (1,3%) que chez les jeunes garçons (0,4%) du même âge.

Haïti dispose d’une culture diversifiée qui est caractérisée par la richesse de sa créativité artistique, la musique et les danses tirées du répertoire traditionnel, la littérature, le théâtre, l’artisanat. Le foisonnement des initiatives culturelles et la production impressionnante des œuvres d’art témoignent de la créativité culturelle remarquable du peuple haïtien. Ce riche patrimoine culturel immatériel et matériel peut être mobilisé pour impulser le changement des mentalités qui est un facteur déterminant pour promouvoir le développement et renforcer la cohésion sociale.

En matière de protection sociale, la couverture des prestations sociales universelles non contributives demeure nettement inférieure aux besoins. Seulement 8% de la population haïtienne a bénéficié des prestations d’aide sociale non contributives en 2012, et seulement 11% des personnes en situation de pauvreté extrême bénéficiaient d’une assistance sociale publique par le biais de bourses, d’aide alimentaire ou d’autres redistributions. La couverture de la protection sociale contributive reste très faible. Seulement 11% des travailleurs salariés ont accès à la sécurité sociale. Ils sont principalement concentrés dans les quintiles supérieurs de la population. Moins de 4% de la population ont accès à l’assurance-maladie, et seulement 2,6% des personnes de 65 ans et plus reçoivent une forme de retraite, la majorité étant des personnes qui ne sont pas pauvres.

Dans le domaine de l’égalité des sexes, la persistance des inégalités basées sur le genre limite une jouissance équitable des droits entre les hommes/garçons et les femmes/filles. Les violences basées sur le genre sont élevées et fréquentes. Dans l’ensemble, au moins 13 % des femmes haïtiennes ont subi des violences sexuelles à un moment quelconque avec un taux plus élevé parmi les femmes en union, sans cohabitation, et celles en rupture d’union (18 %, chacune). La représentativité des femmes à des postes électifs et aux postes de direction dans la fonction publique est faible. 33% des agents de la fonction publique en Haïti sont des femmes, 17% occupent des postes de direction. Il existe également des écarts de revenus discriminatoires. En 2012, le revenu moyen du travail était de 5,316.00 gourdes par mois au niveau national. Il était de 3,855.00 gourdes par mois chez les femmes contre 6,454.00 gourdes chez les hommes. Dans les zones rurales, 67,7% des femmes travaillent dans le secteur informel alors que dans les zones urbaines, elles sont un peu plus de 50%. Les femmes sont plus touchées par les catastrophes naturelles et le changement climatique que les hommes en raison de leur prédominance dans les activités agricoles.

Haïti est confronté à de graves problèmes environnementaux. La dégradation des écosystèmes marins et terrestres est particulièrement préoccupante en Haïti. Elle limite fortement le développement des territoires d’une part et de l’autre augmente de manière drastique la vulnérabilité de la population vivant sur ces territoires. La proportion de zones forestières est estimée entre 2 et 4 % de la superficie du pays. En 2012, 92,7 % des ménages haïtiens utilisaient toujours un combustible solide (bois ou charbon) pour cuisiner. Plus de 96 % de la population est exposée à au moins deux aléas naturels. Haïti a le plus haut indice de vulnérabilité aux ouragans de la région des petits États insulaires : 12,9 sur une échelle de 13. La proportion des ménages utilisant une source d’eau potable améliorée a augmenté de 36,5 % en 1995 à 64,8 % en 2012. Mais, les besoins restent importants. La proportion des ménages ne disposant d’aucun moyen d’assainissement (défécation à l’air libre) reste particulièrement élevée, malgré la baisse très relative enregistrée depuis 1995. De 1995 à 2012, ce taux a baissé de 12,6 % à 8,8% en milieu urbain et de 60 % à 37% en milieu rural.

La résilience des territoires et des populations est souvent mise à l’épreuve par la récurrence des crises humanitaires. En effet, le contexte humanitaire en Haïti demeure complexe et fragile en raison de multiples facteurs de risque, notamment la prévalence du choléra, l’aggravation de l’insécurité alimentaire et la malnutrition due à la sècheresse, la crise migratoire et binationale avec la République Dominicaine, les désastres naturels. Le choléra reste une des menaces les plus sérieuses pour la population à cause de l’accès limité à l’eau potable et aux systèmes modernes d’assainissement et d’hygiène. Depuis le début de l'épidémie Le nombre de personnes touchées par le choléra a certes diminué de 350.000 cas en 2011 à 36.000 cas en 2015. Mais, le ministère de la santé a rapporté 36,045 cas suspects de choléra et 322 décès en 2015. L’Etat haïtien, avec l’appui des Nations unies et des autres partenaires au développement, a fourni des efforts indéniables pour faire face aux crises humanitaires. Les plans de contingence ont été élaborés et mis en œuvre chaque année. Il s’est investi dans la mobilisation des ressources. Mais, la situation humanitaire reste un défi majeur.

Dans le domaine de la Gouvernance, la Constitution amendée de 1987 a affirmé l’égalité des citoyens devant la loi, le pluralisme démocratique, l’organisation régulière des élections pour le libre choix des gouvernants par les gouvernés et l’alternance démocratique. Elle a consacré l’égalité entre les femmes et les hommes et a prescrit aussi le principe du quota minimum de 30% de femmes à tous les niveaux de la vie nationale, notamment dans les services publics. On peut donc affirmer que la Constitution de 1987 amendée a posé les bases de la construction d’une société haïtienne démocratique. Cependant, l’alternance démocratique reste un véritable défi depuis le démarrage de la transition démocratique en 1986. En effet, de 1987 à ce jour, 18 présidents se sont succédés à la tête de la magistrature suprême. Les conflits entre les pouvoirs exécutif et législatif sont récurrents et dégénèrent toujours en crises politiques aiguës.

Le fonctionnement et l’administration de la justice font face à des défis majeurs résultant des dysfonctionnements qui paralysent l’appareil judiciaire, et d’un cadre juridique obsolète et anachronique. A titre d’illustration des contreperformances du système judiciaire, on peut signaler que 71% des personnes en détention en attente de leur procès ont eu leurs droits violés en termes de respect de la procédure judiciaire. La surpopulation carcérale a été estimée à 359%. L’accès des femmesà la justice est très préoccupant. En effet, le traitement des cas de violence basée sur le genre se heurte à plusieurs barrières en raison de l’usage privilégié du français dans les cours et tribunaux, des facteurs économiques tels le faible niveau de revenus et les coûts des services judiciaires, l’ignorance ou la faible connaissance des droits par la population.

La sécurité publique demeure précaire en Haïti particulièrement à Port-au-Prince en raison du dysfonctionnement de l’appareil judiciaire, et du non-respect et de la non-application effective des lois qui lutte contre l’impunité. Les statistiques disponibles sur l’état de la sécurité montrent une augmentation des homicides, des manifestations violentes sur les places publiques, des cas de lynchage public, des cas de violence sexuelle basée sur le genre. A titre indicatif, du 1er septembre 2015 au 1er mars 2016, il a été enregistré 567 homicides. Près de 83 % de ces 567 homicides restent concentrés dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et presque la moitié de ces 83 % seraient liés à des luttes entre bandes organisées.

En dépit des efforts accomplis dans la mise en œuvre des réformes, la gouvernance administrative et locale reste pénalisée par les faibles capacités des institutions étatiques dans l’application des lois et la mise en œuvre des politiques publiques, la centralisation des décisions et la concentration des services dans l’aire métropolitaine. Il convient aussi de citer l’absence d’une loi organique sur la décentralisation qui est un sérieux handicap pour la promotion de la gouvernance locale. Le fonctionnement de l’administration centrale et des administrations locales est miné par l’absence de coordination de l’action administrative, les dédoublements des fonctions et les duplications des services, l’absence de mécanismes de participation et de contrôle citoyen sur la gestion des affaires publiques, le manque de transparence et de culture de reddition des comptes, le clientélisme, le népotisme, la corruption et l’impunité. La faible représentativité des femmes au niveau des instances de décision est aussi une faiblesse majeure de l’administration publique et des collectivités territoriales.

L’accès à l’information en Haïti reste un enjeu et une préoccupation majeure notamment à cause de l’environnement marqué par l’instabilité politique chronique. Aucune loi ne met en œuvre les articles 28 et 40 de la Constitution haïtienne garantissant le droit à la liberté d’expression. Il n’existe pas non plus des textes légaux réglementant le droit d'accès à l'information et une procédure administrative permettant de répondre aux demandes d'accès à l'information formulées par les citoyens haïtiens.

S’agissant de la participation citoyenne, elle figure dans le préambule de la Constitution de 1987 amendée. Elle constitue une composante fondamentale de la démocratie participative. En dépit des progrès enregistrés dans la promotion de la participation citoyenne, la revendication de la population particulièrement des jeunes et des organisations de la société civile à participer effectivement à tous les processus de prise de décision reste très forte. L’une des causes immédiates de la récurrence des conflits socio-politiques depuis 1986 est la faiblesse de la participation citoyenne au processus d’élaboration des lois, aux différentes étapes du cycle des politiques publiques notamment l’élaboration, l’exécution, le suivi et l’évaluation.

A la lumière de l’état des lieux du contexte national, il apparaît que la république d’Haïti est dotée d’importants atouts qui peuvent permettre de rompre le cercle vicieux de l’instabilité politique et institutionnelle, et de la pauvreté multidimensionnelle en vue de promouvoir le développement humain durable du pays. La récurrence de l’instabilité politique et institutionnelle est essentiellement imputable aux faiblesses de la gouvernance qui dévoilent des problèmes relatifs à la qualité et au rôle déterminant des institutions dans la promotion du développement. D’un point de vue général, la gouvernance repose sur les institutions qui sont considérées comme des contraintes établies par les hommes qui structurent les interactions humaines. Elles se composent des contraintes formelles ; les constitutions, les lois organiques, etc. et des contraintes informelles comme les normes de comportement, les codes de conduite imposés1. Les institutions sont aussi appréhendées comme les règles qui conditionnent les incitations économiques des individus ainsi que les perspectives et opportunités qui s’offrent à eux2.

La promotion du développement humain durable requiert donc la mise en place des institutions modernes et efficaces susceptibles de favoriser un changement positif des comportements individuels et collectifs en vue de la promotion du bien-être de la population. Le changement institutionnel est donc le principal levier stratégique qu’il convient de privilégier pour rétablir la stabilité politique et institutionnelle qui est indispensable pour mettre en œuvre de façon transparente, efficace et efficiente des politiques publiques pro-pauvres équitables visant l’éradication ou du moins la réduction significative de la pauvreté multidimensionnelle. Par la suite, la réduction significative de la pauvreté multidimensionnelle créera les conditions nécessaires pour la promotion d’une gouvernance respectueuse des droits de l’homme grâce à l’amélioration du pouvoir d’achat et de l’accès de la population aux services sociaux de qualité particulièrement à l’éducation ainsi que la promotion de la participation citoyenne à la gestion des affaires publiques.

En s’inscrivant dans la perspective des droits de l’homme, la vision stratégique de l’équipe pays des Nations unies met effectivement l’accent sur l’amélioration de la gouvernance qui requiert le changement institutionnel. Elle met aussi en exergue l’importance des partenariats, des valeurs et des principes qui seront au fondement de la mise en œuvre, du suivi et de l’évaluation du CDD 2017-2021.

# II - Partenariats, valeurs et principes

La vision stratégique 2030 adoptée par l’équipe des Nations unies est énoncée comme suit « ***Dans un contexte de transition, l’équipe des Nations unies est un partenaire fiable et uni dans l’action, qui soutient la stratégie de développement national, en se basant sur les données fiables pour accompagner la population haïtienne et en particulier les plus vulnérables vers une meilleure gouvernance à tous les niveaux, une réduction de la vulnérabilité aux crises humanitaires, et la promotion du développement équitable et durable*** ». Cette vision stratégique 2030 inscrit l’appui de l’équipe des Nations unies dans une perspective à long terme qui permettra de garantir la cohérence des différents cycles de programmation d’ici à l’horizon 2030. Elle constitue également le socle qui sous-tend la cohérence des interventions de l’équipe des Nations unies.

A sa lecture, l’énoncé de la vision stratégique 2030 met en relief les éléments essentiels suivants : ***Le partenariat, l’unité dans l’action, le ciblage des plus vulnérables, l’instauration d’une meilleure gouvernance à tous les niveaux, la réduction de la vulnérabilité particulièrement aux crises humanitaires, et la disponibilité des données fiables pour orienter l’appui et l’accompagnement des partenaires nationaux par les Nations unies***. Il apparaît clairement que ces éléments essentiels sont en cohérence avec les cinq piliers de l’agenda 2030 en l’occurrence : **La population ou l’humanité, la Prospérité, la Planète, la paix et le Partenariat**. Ils laissent aussi transparaître les valeurs et les principes qui vont guider la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du CDD 2017-202. En effet, la référence à la réduction de la vulnérabilité et au ciblage des plus vulnérables montre que le CDD 2017-2021 prône des valeurs pour le respect de la dignité de la personne humaine et des droits de l’homme ainsi que l’équité.

En se référant à la vision stratégique et aux directives proposées par le Groupe de développement des Nations unies (UNDG) pour l’élaboration de l’UNDAF, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du CDD seront basés sur les principes et les orientations étayés ci-dessous :

* ***Le développement des partenariats stratégiques*** : L’énoncé de la vision stratégique indique que l’équipe des Nations unies a l’ambition d’être un ***« partenaire fiable ».*** Cette affirmation signale l’importance du développement des partenariats stratégiques qui est une exigence incontournable pour la réalisation des effets escomptés du CDD 2017-2021. Celui-ci sera donc utilisé comme un outil de développement des partenariats pour maximiser l’utilisation des ressources et réduire les coûts de transaction. Les partenariats seront développés avec le Gouvernement, les organisations de la société civile, le secteur privé, les communautés de base et les autres partenaires au développement.
* ***La cohérence de l’équipe des Nations unies :*** L’énoncé de la vision stratégique affirme l’engagement de l’équipe des Nations unies d’être davantage ***« unie dans l’action ».*** Ce choix suppose donc que le CDD 2017-2021 permettra de systématiser l’opérationnalisation de l’approche ***« Uni dans l’action/Delivering as One »***. L’équipe des Nations unies engagera un dialogue avec le Gouvernement pour la mise en œuvre de cette approche qui va contribuer de façon significative au renforcement de sa cohérence.
* ***L’alignement stratégique*** : Il ressort de l’énoncé de la vision stratégique que l’équipe des Nations unies soutiendra ***« la stratégie de développement national … et accompagnera la population haïtienne »***. L’alignement stratégique est un des engagements de la Déclaration de Paris sur l’efficacité de l’aide qui a été signée par l’Etat haïtien. De ce fait, le CDD 2017-2021 notamment les effets escomptés sont alignés aux priorités nationales déclinées dans le PSDH 2012-2030. En outre, l’équipe des Nations unies veillera également à l’alignement des plans de travail et des programmes conjoints aux priorités nationales et sectorielles énoncées dans les PTI, les politiques sectorielles et les programmes d’investissements prioritaires (PIP). Mais, l’équipe des Nations unies restera à l’écoute des populations notamment des communautés de base, des personnes et des groupes le plus vulnérables pour mieux s’enquérir sur leurs attentes et leurs besoins afin d’apporter des réponses pertinentes.
* ***L’appropriation nationale*** : A l’instar de l’alignement stratégique, elle figure aussi parmi les engagements de la Déclaration de Paris sur l’efficacité de l’aide. Le Gouvernement et les autres partenaires nationaux ont pris une part active à la réalisation du Bcp et l’élaboration du CDD 2017-2021. En se basant sur les mécanismes de pilotage et de coordination qui seront mis en place, l’équipe des Nations unies continuera à privilégier le dialogue sur les politiques, et le renforcement des capacités du Gouvernement et des autres partenaires nationaux afin de promouvoir l’appropriation nationale.
* ***Le ciblage stratégique*** : L’équipe des Nations unies accordera une attention particulière au ciblage stratégique des bénéficiaires, des zones et des secteurs qui seront touchés par ses interventions. Le ciblage se basera sur des critères précis. ***Le niveau de pauvreté ; la vulnérabilité aux désastres naturels, au changement climatique et aux crises humanitaires ; le niveau de couverture des services publics ; le potentiel de croissance ; les zones prioritaires identifiées par le Gouvernement***. A la lumière de la cartographie des interventions des Nations unies produite dans le cadre du Bcp et des cartographies réalisées par quelques agences, les interventions de l’équipe des Nations unies seront en priorité destinées aux groupes et aux personnes les plus vulnérables, aux zones ou aux localités les plus défavorisées ou les plus pauvres. Les femmes, les jeunes, les adolescents et les enfants en seront les groupes cibles prioritaires parce qu’ils payent un lourd tribut à la pauvreté multidimensionnelle.

Au niveau sectoriel, elles vont privilégier les principaux secteurs porteurs de croissance (Agriculture, élevage, pêche), les secteurs sociaux (Education, santé, eau, assainissement et hygiène), l’égalité des sexes et la protection, quelques domaines clés de la résilience et de la gouvernance démocratique (Sécurité, justice, système électoral, réforme de l’Etat, gouvernance locale, participation citoyenne, égalité des sexes et protection, aménagement du territoire, gestion des risques et des désastres, changement climatique, réponse humanitaire). Ces principaux secteurs et domaines clés sont susceptibles d’apporter une contribution significative à la réduction de la pauvreté multidimensionnelle et à l’amélioration de la gouvernance.

* ***La réaffirmation du rôle primordial du développement des capacités :*** A la lumière de l’évaluation des capacités conduite dans le cadre du Bcp, le développement des capacités sera davantage utilisé comme un levier stratégique pour la réalisation des effets. Ainsi, les détenteurs d’obligations et les titulaires des droits dont les besoins en capacités ont été cernés dans le Bcp seront les principaux bénéficiaires des activités de développement des capacités. Celui-ci aura essentiellement pour but de leur faire acquérir les connaissances et les aptitudes nécessaires pour accomplir efficacement leurs rôles dans la promotion du respect, de la réalisation et de la protection des droits de l’homme.

L’approche de développement des capacités de l’équipe des Nations unies sera articulée à trois niveaux : (i) ***Le renforcement des capacités au niveau individuel*** aura pour objet de faire acquérir aux individus ou au personnel des institutions ciblées des connaissances et des aptitudes à travers des actions de formation, d’encadrement, de coaching, d’accompagnement afin d’améliorer leurs compétences dans l’accomplissement de leurs devoirs et la revendication de leurs droits ; (ii) ***Le renforcement des capacités au niveau organisationnel*** consistera à améliorer les capacités institutionnelles, managériales, techniques et opérationnelles des institutions ciblées à travers la mise en place des mécanismes institutionnels, des outils de gestion (manuel de procédures, guides, technologies de l’information, etc.) afin de leur permettre d’accomplir efficacement leurs mandats ou leurs obligations ; (iii) ***Le renforcement des capacités au niveau environnemental ou sociétal*** permettra d’améliorer les capacités des institutions ciblées dans l’élaboration des lois et des politiques visant créer et à promouvoir un environnement propice pour la promotion du respect, de la réalisation et la protection des droits de l’homme.

A ces trois niveaux, l’approche de l’équipe des Nations unies se focalisera sur le renforcement des capacités techniques en l’occurrence les capacités d’élaboration des lois et des politiques, de planification stratégique et opérationnelle, de programmation, de budgétisation, d’exécution technique et financière des programmes et des projets, de suivi et évaluation, de dialogue et de négociation, de développement des partenariats et de mobilisation des ressources, de communication et de gestion des connaissances. Elle mettra l’accent sur les capacités de leadership, d’appropriation et de coordination des programmes et des projets exécutés avec l’appui des partenaires au développement particulièrement par les entités des Nations unies. Elle accordera une attention particulière sur l’intégration de l’égalité des sexes, ainsi que des risques et des désastres dans les politiques et la stratégie de mise en œuvre de la réponse humanitaire.

* ***L’importance de la production des données statistiques :*** Elle bénéficiera d’une attention particulière dans les interventions de l’équipe des Nations unies qui se propose d’apporter une contribution significative au renforcement des capacités des institutions publiques chargées de la production des données statistiques qui sont indispensables pour le suivi et l’évaluation du PSDH et des ODD.

Le renforcement des capacités nationales se basera sur une évaluation ou un diagnostic des capacités nationales en statistiques, suivi et évaluation. Mais, en tenant compte des résultats et des conclusions du Bcp, l’équipe des Nations unies devrait élaborer et mettre un programme conjoint d’appui au renforcement des capacités nationales en statistiques, suivi et évaluation. Ce programme conjoint aura l’avantage d’améliorer la coordination et la cohérence, de réduire les coûts de transaction et de maximiser l’impact des interventions de l’équipe des Nations unies dans ce domaine.

Le programme conjoint se focalisera sur les principales interventions suivantes : (i) ***L’amélioration du cadre légal et institutionnel de la statistique, du suivi et évaluation, et l’élaboration d’une politique nationale de l’évaluation ; (ii) L’appui à la mise en place d’un Système national de statistiques performant ; (iii) L’appui aux institutions chargées de la production des données statistiques notamment l’IHSI, l’ONPES et les ministères sectoriels en accordant une attention particulière aux UEP ; (iv) L’appui à la territorialisation du suivi et évaluation particulièrement des ODD ; (v)*** ***Le renforcement des capacités de la société civile en suivi et évaluation des politiques publiques  et l’appui à la mise en place d’une association ou d’un réseau haïtien d’évaluation pour promouvoir la participation citoyenne à l’évaluation ; (vi) Le partenariat avec les universités pour mettre la recherche et l’enseignement au profit du suivi et évaluation du CDD 2017-2021 et du PSDH 2012-2030 ; (vii) Le développement de la coopération Sud-sud et de la coopération triangulaire en matière de suivi et évaluation ; (viii) L’appui à la mise en œuvre de l’agenda 2030 sur le suivi et l’évaluation des ODD ; (ix) le plaidoyer auprès du Gouvernement pour l’augmentation de la part du budget allouée à la production des données statistiques en vue d’un suivi et d’une évaluation efficaces du PSDH particulièrement des PTI et des PIP.***

* ***L’intégration des principes programmatiques*** : L’équipe des Nations unies veillera davantage à leur prise en compte dans l’élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation des plans de travail et des programmes conjoints.
* ***La responsabilité mutuelle et la redevabilité*** : Elles seront assurées collectivement par l’ensemble des membres de l’équipe des Nations unies grâce aux activités conjointes de suivi et d’évaluation.

Les valeurs et les principes exposés ci-dessus sont perceptibles à travers les effets escomptés et les interventions clés que les Nations unies ont retenus dans les cinq domaines prioritaires d’interventions du CDD 2017-2021 et sont d’accord avec le code de conduite approuvé par l’Equipe pays.

En outre, les organismes des Nations unies ont des accords de coopération ou d’assistance avec le Gouvernement d’Haïti qui constituent la base juridique de la relation entre les parties. Ainsi, considérant que le Gouvernement d’Haïti (ci-après le «Gouvernement») a conclu ce qui suit :

a) CONSIDÉRANT que le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement (ci-après le PNUD) ont conclu un accord de base régissant l'assistance du PNUD dans le pays (Accord de base type en matière d'assistance - SBAA) signé par les deux parties le 28 juin 1973. Sur la base de l’Article I, paragraphe 2 de cet Accord de base, l’assistance du PNUD en faveur du Gouvernement est apportée à ce dernier, et fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des organes compétents du PNUD, et sous réserve des fonds nécessaires à la disposition du PNUD. En particulier, la décision 2005/1 du 28 janvier 2005 du Conseil exécutif du PNUD approuvant les nouvelles Réglementations et règles financières et, avec elles, les nouvelles définitions des termes « exécution » et « mise en œuvre » habilitant le PNUD à mettre en œuvre pleinement les Procédures communes d’élaboration de programme de pays faisant suite à l’initiative de simplification et d’harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le développement. Au regard de cette décision, le présent CDD ainsi que le plan de travail (qui fait partie de ce CDD et est intégré aux présentes par référence), ayant été conclus par les présentes, constituent ensemble un document de projet tel que visé par l’Accord de base.

1. Un Accord de base pour la coopération conclue par le Gouvernement avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le 21 juillet 1983.
2. Un Accord de coopération dans le pays conclu par le Gouvernement et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le 14 Octobre 2014.
3. Un Accord de base conclu par le Gouvernement avec le Programme alimentaire mondial (PAM), relatif à l'assistance fournie le PAM, ledit accord ayant été signé le 26 septembre 2002.
4. Pour ce qui concerne le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le texte à utiliser dans cette section du PNUAD dépend des circonstances légales particulières en vigueur. Un menu d'options pour choisir le texte adéquat est proposé dans le Manuel de politiques et procédures (MPP) du FNUAP en matière de programmation, sur le lien suivant : [À indiquer]. Les Bureaux de pays doivent sélectionner le texte adéquat sur ce menu d'options. Ils peuvent sinon contacter l'Unité juridique du FNUAP, Bureau du directeur exécutif, pour obtenir le texte correct devant être utilisé.
5. Le Bureau de l’UNESCO en Haïti est autonome et travaille en collaboration avec les Bureaux régionaux. La relation de l’UNESCO avec le Gouvernement Haïtien est régie par l’accord de Siège signé en 1983 en cours de révision et par un Cadre Partenarial concernant le Secteur de l’Education dont l’UNESCO est le Coordonnateur pour les PTF. Ce cadre sera aussi revu à la lumière du Plan décennal de l’éducation 2017-2027.
6. Concernant l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), un accord entre le Gouvernement du [NOM] et [Ministère du Commerce] pour la création du Bureau de l’ONUDI en [ANNÉE]. Si un accord de base-type pour la coopération a été conclu avec le Gouvernement concerné, une référence à celui-ci doit être insérée à la place de ou en sus de l'Accord avec le Bureau de pays.
7. Un accord avec l’Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, pour l’établissement de la représentation de la FAO à [PAYS] le [DATE]. [Si la FAO dispose d’un bureau sous-régional ou régional dans le pays, une mention particulière en ce sens sera ajoutée].

h) Pour tous les organismes : Une assistance sera mise à la disposition du Gouvernement et elle sera fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des structures de gouvernance de l'organisme compétent des Nations Unies [Ajouter des références aux autres organismes des Nations Unies si besoin est].

À l'égard de chacun des organismes des Nations Unies l'ayant signé, le CDD sera lu, interprété et exécuté en accord avec, et d'une manière conforme à l'accord de base conclu entre cet organisme des Nations Unies et le Gouvernement hôte.

# III - Effets escomptés dans les principaux domaines d’intervention prioritaires

Le CDD 2017-2021 vise la réalisation de cinq effets interdépendants et liés par des relations causales sous-tendues par la théorie du changement développée par l’équipe des Nations unies. Il a été formulé un effet par domaine prioritaire d’interventions. Ces cinq effets traduisent les changements transformationnels positifs des institutions et des comportements que l’équipe des Nations unies s’engagent à promouvoir pour contribuer à la réalisation des priorités nationales et aux ODD. Etant donné l’interdépendance des effets, l’équipe des Nations unies privilégiera des approches multisectorielles, intersectorielles et interterritoriales qui permettront de créer des synergies et des complémentarités entre les interventions clés proposées pour assurer la réalisation des différents effets.

L’interdépendance des effets, l’inter-sectorialité et l’inter-territorialité seront prises en compte dans la formulation et l’exécution des plans de travail et des programmes conjoints en vue d’enregistrer des progrès multidimensionnels3. Il incombe donc à l’équipe des Nations unies la responsabilité d’encourager les synergies et les complémentarités entre les entités des Nations unies, et de développer des partenariats avec les différentes parties prenantes à la mise en œuvre du CDD 2017-2021 pour répondre à ces exigences inhérentes à la réalisation des effets.

L’appui multiforme de l’équipe des Nations unies consistera à entreprendre des actions d’appui conseil, de plaidoyer, de dialogue sur les politiques de renforcement des capacités, de partage d’informations stratégiques, de connaissances, des bonnes pratiques et de leçons apprises, d’appui à l’exécution des programmes et des projets, de développement des partenariats et de mobilisation des ressources. L’équipe des Nations unies accordera une attention particulière à la production des données statistiques et à la réponse humanitaire qui seront abordées de façon spécifique et transversale. Ces thématiques seront intégrées au niveau de chaque domaine prioritaire d’interventions. Cependant, les aspects globaux liés à la coordination et la mise en place des systèmes d’information de gestion seront pris en compte au niveau de la gouvernance. Il sera envisagé le renforcement des capacités des différents ministères et des collectivités territoriales ciblés par l’équipe des Nations unies en vue de remédier à leurs faiblesses en matière de production des données statistiques et d’appui à la réponse humanitaire. La production des données statistiques permettra à l’équipe des Nations unies d’élaborer des programmes et des projets pertinents, et de rendre compte des progrès enregistrés vers l’atteinte des cibles des effets, et de leur contribution aux priorités nationales et aux ODD.

## III.1 - Réduction de la pauvreté et emploi

Dans ce domaine prioritaire d’interventions du CDD 2017-2021, l’équipe des Nations unies se propose de réaliser l’effet suivant :

 ***La population, particulièrement les plus vulnérables, a un accès équitable aux moyens de subsistance, aux emplois décents et verts, et aux ressources productives, pour réduire la pauvreté sous toutes ses formes, dans un environnement socio-économique et culturel favorable et inclusif*.**

Eu égard au PSDH 2012-2030, cet effet vise à contribuer à la réalisation des priorités nationales relatives à la refondation économique notamment : (i) ***La création de richesses et d’emplois sans lesquels la protection de l’environnement et le développement social seront difficilement réalisables et (ii) Une stratégie de croissance économique forte et durable du développement pour supporter les efforts de ses acteurs nationaux et locaux***. Il apportera également une contribution à la réalisation des ***ODD 1, 2, 8, 10 et 12***4. La réalisation de cet effet se traduira également par une amélioration du niveau du respect, de la réalisation et de la protection des droits économiques, notamment des droits à une vie décente et au travail garantis par les instruments internationaux relatifs aux droits de l’homme et la constitution de 1987 amendée.

Dans le cadre de la refondation économique du PSDH, la réalisation de ces deux priorités nationales sera assurée à travers la mise en œuvre des huit programmes suivants : (i) Mettre en place une gouvernance active pour une croissance économique accélérée et équilibrée ; (ii) Moderniser l’agriculture et l’élevage ; (iii) Moderniser et dynamiser la pêche ; (iv) Appuyer le développement industriel ; (v) Moderniser et dynamiser le secteur des services ; (vi) Appuyer le développement du tourisme ; (vii) Mettre en valeur les ressources minérales et énergétiques ; (viii) Assurer le développement de l’emploi.

Dans les Plans triennaux d’investissement (PTI) 2014-2016 clôturé et 2017-2019 en cours de finalisation, la promotion ou l’accélération d’une croissance économique inclusive, durable et génératrice d’emplois a été choisie comme principal levier stratégique pour réduire de façon significative la pauvreté notamment la pauvreté rurale et l’insécurité alimentaire, et pour accroître l’offre d’emplois. L’agriculture, l’élevage, la pêche, le tourisme et les infrastructures de base ont été identifiés comme les principaux secteurs économiques qui vont tirer la croissance. Cependant, l’agriculture, l’élevage et la pêche sont les secteurs porteurs de croissance qui seront privilégiés par les investissements publics. A la suite du PTI 2014-2016, le PTI 2017-2019 a affirmé l’ambition de l’Etat de moderniser et de dynamiser ces secteurs.

En effet, le PTI 2017-2019 envisage une transformation structurelle du secteur agricole qui emploie 80% environ de la population active et dont la part dans le PIB s’est stabilisée à 25% environ au cours des cinq dernières années. La plupart des études disponibles et le Bcp affirment que le faible niveau de la croissance économique est avant tout imputable aux faibles performances du secteur agricole. La transformation structurelle du secteur agricole permettra ainsi d’accroître sa part dans la création de la richesse nationale et la réduction de l’insécurité alimentaire notamment en milieu rural. La transformation structurelle sera réalisée grâce à l’accroissement de la productivité agricole en investissant dans les filières à haute productivité ; l’augmentation des superficies cultivées ; la maîtrise et l’intensification de l’irrigation ; le renforcement de la résilience du secteur au changement climatique et aux désastres naturels, l’augmentation des infrastructures agricoles ; le développement des coopératives agricoles ; le développement de l’agro-exportations ; l’amélioration de l’encadrement et de l’accès des producteurs aux intrants agricoles et aux marchés.

Dans les secteurs secondaire et tertiaire, la promotion de la croissance sera relayée par la mise en œuvre d’interventions stratégiques qui soutiendront l’accroissement de la part du secteur agricole dans le PIB. Les interventions dans ces secteurs porteront en priorité sur : le développement de l’agro-industrie ; le développement de micro-parcs industriels ; l’amélioration du cadre des affaires et la facilitation des investissements ; l’appui et l’encadrement des PME/PMI ; la mise en valeur des potentiels énergétiques ; la mise en œuvre des politiques macro-économiques incitatives notamment les politiques budgétaire, monétaire, de change, fiscale et commerciale.

En tenant compte des priorités et des programmes du PSDH notamment de la refondation économique ainsi que des choix stratégiques du PTI 2017-2019, l’équipe des Nations unies a ciblé les interventions clés à mettre en œuvre pour assurer la réalisation de l’effet en vue de contribuer à l’atteinte des priorités nationales et des ODD. Les interventions clés seront en cohérence avec les programmes de la refondation économique. Elles mobiliseront au moins deux agences à l’exception de celles qui renvoient aux avantages comparatifs spécifiques d’une seule agence. La mise en œuvre des interventions clés nécessitera une concertation régulière et une collaboration étroite entre les parties prenantes notamment entre les agences des Nations unies.

En ce qui concerne, la réduction de la pauvreté, il s’agit des interventions clés étayées ci-dessous qui sont interdépendantes.

***L’application effective des traités et des conventions ratifiés par le pays en matière de réduction de la pauvreté***. La pauvreté avec ses conséquences néfastes notamment l’exclusion sociale, ainsi que l’accroissement des inégalités, est l’expression du faible niveau de respect, de réalisation et de protection des droits l’homme. L’équipe des Nations unies mènera un plaidoyer et apportera un appui à l’intégration des dispositions de ces instruments internationaux dans la législation nationale, à leur application effective et leur vulgarisation auprès de la population. Le plaidoyer aura pour but d’exhorter la Présidence de la république, le Gouvernement et le parlement à diligenter la ratification et l’intégration dans la législation nationale des instruments qui ne le sont pas encore. Les capacités des ministères, des organisations de la société civile et du secteur privé seront renforcées pour garantir l’application effective des traités et des conventions ratifiés. Ces changements institutionnels et comportementaux auront assurément des conséquences positives sur la réduction de la pauvreté particulièrement la pauvreté des femmes et des jeunes qui sont les principales victimes de cette tragédie économique.

***L’élaboration, la révision et la mise en œuvre des politiques publiques susceptibles de contribuer à l’accélération de la croissance économique*** : L’équipe des Nations unies fournira un appui conseil et renforcera les capacités des institutions publiques ciblées dans le Bcp en vue de l’élaboration des politiques publiques équitables, favorables aux développement du capital humain, inclusives ou respectueuses des droits de l’homme particulièrement de l’égalité des sexes, de la situation et du rôle des jeunes dans la société et de l’environnement. Les politiques publiques devront tenir compte des opportunités liées au dividende démographique, en visant ainsi à une exploitation efficace de ce dernier, intégrer des mesures visant à renforcer la résilience des populations et des territoires au changement climatique et aux désastres naturels. L’élaboration des politiques publiques sera basée sur une démarche participative et inclusive, et l’exploitation des données statistiques ou des évidences fiables afin de garantir leur pertinence. L’appui conseil et le renforcement des capacités seront en priorité destinés aux institutions qui interviennent ou exercent une forte influence sur les secteurs porteurs de croissance.

***Le renforcement du secteur agricole pour accroître sa contribution à la croissance économique*** : L’équipe des Nations unies soutiendra la transformation structurelle envisagée par le PTI 2017-2019 qui permettra d’accroître sa productivité, sa compétitivité et sa part dans la création de la richesse nationale. Son appui consistera donc à enclencher le changement institutionnel dans ce secteur qui requiert l’amélioration de sa gouvernance à travers la mise en place d’un cadre légal adéquat et incitatif, et l’élaboration ou la révision des politiques et des stratégies pertinentes pour promouvoir la compétitivité du secteur agricole. Ces politiques et stratégies devront prendre en compte les mesures susceptibles de renforcer la résilience du secteur agricole au changement climatique et aux désastres naturels.

L’équipe des Nations unies apportera aussi son appui au choix des niches porteuses du secteur agricole, à l’organisation des filières, au développement des chaînes des valeurs, au développement de l’entrepreneuriat agricole, à la définition et la vulgarisation des normes de qualité des produits agricoles. Elle aidera à organiser les groupements des producteurs, et à promouvoir leur accès au crédit, aux intrants (Engrais, pesticides, outils et équipements), aux nouvelles technologies et aux marchés. Elle entreprendra des actions de plaidoyer auprès du gouvernement pour l’augmentation de la part du budget de l’Etat et des investissements publics dans le secteur agricole.

Le plaidoyer portera également sur l’application des mesures visant à desserrer les contraintes liées à l’accès à la terre, à renforcer l’encadrement technique des producteurs, la construction des infrastructures d’appui à la production agricole telles que les infrastructures de stockage, de conservation et de transformation des produits agricoles ainsi que les systèmes d’irrigation. L’appui multiforme de l’équipe des Nations unies au secteur agricole sera destiné prioritairement au ministère de l’agriculture, des ressources naturelles et du développement rural, au ministère du commerce, au ministère des finances et de l’économie, au ministère du plan et de la coopération externe, aux collectivités locales, aux groupements des producteurs et aux communautés de base.

***Le renforcement des capacités du Gouvernement pour augmenter l’efficience des investissements publics, la promotion d’un environnement propice aux investissements privés et l’attraction des investissements directs étrangers (IDE) :*** L’équipe des Nations unies fournira un appui conseil et mènera des actions de plaidoyer pour aider le Gouvernement à faire des choix pertinents et une répartition des investissements publics en tenant compte des priorités définies dans les PTI. L’appui conseil et le plaidoyer aideront également le Gouvernement à améliorer et veiller à l’application effective des textes légaux pour assurer une gestion transparente, efficace et efficiente des investissements publics. L’efficience des investissements publics est indispensable pour accroître leur impact sur la réduction de la pauvreté et la création de l’emploi.

***La création d’opportunités économiques dans les zones rurales :*** L’équipe des Nations unies accordera une attention particulière aux zones rurales qui payent le plus lourd tribut dans le domaine de la pauvreté. L’appui aux zones rurales portera sur le renforcement des capacités des collectivités territoriales en vue de la création d’un environnement favorable ou incitatif au développement des économies locales compétitives et génératrices d’emplois. La promotion de la décentralisation jouera un rôle important dans la création d’un tel environnement. Le renforcement des capacités des collectivités locales se concentrera sur l’élaboration et la mise en œuvre des schémas d’aménagement du territoire et des plans de développement local (PDL), et de la territorialisation des politiques publiques. Le développement du secteur agricole sera déterminant pour la création d’opportunités d’emplois dans ces zones.

L’équipe des Nations unies fournira un appui conseil et mènera un plaidoyer auprès du Gouvernement pour l’accroissement des investissements publics dans les zones rurales en privilégiant les zones les plus pauvres et celles qui disposent d’importantes potentialités économiques pour promouvoir la croissance. Elle plaidera aussi pour le désenclavement des zones rurales particulièrement celles qui constituent des bassins de production afin d’améliorer les échanges interrégionaux et l’accès des producteurs aux marchés urbains.

***Le renforcement du système de protection sociale*** : La réduction de la pauvreté requiert l’élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques équitables ou inclusives qui devraient permettre de sortir les personnes les plus vulnérables de la trappe à pauvreté. Ces politiques sociales devraient aussi aider les personnes ayant amélioré leurs conditions de vie ou accédé à la classe moyenne à ne pas retomber dans la pauvreté et l’extrême pauvreté. L’équipe des Nations unies assistera le Gouvernement et les autres partenaires nationaux à renforcer le système de protection sociale. Son appui portera sur l’élargissement de la couverture sociale en veillant au respect de l’équité, la transparence, l’efficacité et l’efficience du système.

S’agissant de ***l’emploi***, en Haïti, le chômage est endémique en raison de l’offre limitée d’emplois décents qui est le corollaire du faible niveau de la croissance, de la faible application des traités et conventions ratifiés par le pays, de l’inadéquation formation-emploi, du dysfonctionnement du marché du travail. Eu égard à cette situation, les interventions clés de l’équipe des Nations unies se focaliseront sur :

***Le renforcement de l’application effective des traités et des conventions ratifiés en matière d’emploi*** : L’équipe des Nations unies mènera un plaidoyer et fournira un appui conseil au Gouvernement pour ratifier les traités et les conventions qui ne le sont pas encore. Elle renforcera les capacités des administrations publiques, des syndicats des travailleurs et des propriétaires d’entreprises, et des autres acteurs intervenant dans le domaine de l’emploi en vue de l’l’application effective des traités et des conventions ratifiés. Elle soutiendra l’application du code de travail récemment révisé, la promotion du dialogue social ainsi que l’élaboration et la mise en œuvre de la politique de l’emploi.

***La protection des enfants en situation inacceptable de travail domestique*** : L’équipe des Nations unies mènera un plaidoyer et mettra en œuvre des programmes et des projets adéquats en vue de réduire de façon significative le nombre d’enfants en situation inacceptable de travail domestique. En se basant sur les textes légaux en vigueur, l’appui consistera à sensibiliser davantage l’opinion nationale particulièrement les familles sur les inconvénients ou les dangers auxquels sont exposés les enfants en situation inacceptable de travail domestique. Les programmes et les projets soutenus par l’équipe des Nations unies offriront d’autres perspectives ou de meilleures opportunités à ces enfants pour leur épanouissement et leur avenir.

***La régulation du marché du travail*** : Le faible niveau d’application des lois a créé le dysfonctionnement du marché du travail qui est caractérisé par un manque de transparence et une forte tendance à l’informalité. L’équipe des Nations unies apportera un appui au Gouvernement pour l’amélioration de la régulation du marché du travail grâce à l’application effective du code de travail révisé et des autres lois en vigueur. Elle soutiendra aussi les actions de sensibilisation et de vulgarisation des lois afin d’améliorer le niveau des connaissances et des capacités des titulaires des droits à revendiquer leur application.

***L’adéquation formation-emploi et la promotion de l’employabilité des jeunes*** : L’équipe des Nations unies fournira un appui conseil pour la promotion du dialogue entre le Gouvernement et le secteur privé en vue de la coordination et la cohérence des politiques sectorielles notamment des politiques de l’emploi, d’éducation et de formation professionnelle. Elle s’engagera aussi dans le développement de la formation professionnelle et entrepreneuriale en vue d’améliorer l’employabilité des jeunes, et de stimuler les initiatives d’auto-emploi et de création d’entreprises notamment des micro-entreprises et des Petites et moyennes entreprises. Elle prendra des initiatives visant à faciliter l’accès des jeunes et des femmes aux opportunités de crédit pour la création des micro-entreprises. Elle soutiendra la mise en place de politiques publiques sociales et économiques favorables au développement du capital humain, notamment en tenant compte les opportunités liées au dividende démographique que peut constituer les jeunes sur la base d’ une meilleure intégration dans les politiques de développement du pays. Elle soutiendra le développement de l’entrepreneuriat féminin.

Dans le domaine de la réduction de la pauvreté et de l’emploi, l’équipe des Nations unies prendra en compte la réponse humanitaire et la production des données dans les politiques, les programmes et les projets mis en œuvre aux niveaux sectoriel et territorial.

***La prise en compte de la réponse humanitaire dans les programmes et les projets visant la réduction de la pauvreté et l’emploi :*** En Haïti, les crises humanitaires sont récurrentes à cause du changement climatique et de la fréquence des désastres naturels. Elles entraînent l’aggravation de la pauvreté dans les zones sinistrées. En dépit des efforts notables fournis par l’Etat et les partenaires au développement, il paraît donc nécessaire de renforcer la réponse humanitaire en tenant compte de son caractère multidimensionnel. L’équipe des Nations unies soutiendra davantage la réponse humanitaire en s’investissant dans la mise en œuvre des actions d’urgence et de relèvement. Son appui consistera à fournir des moyens de subsistance et des ressources productives aux populations victimes. Elle développera des Travaux à haute intensité de main d’œuvre (HIMO) pour créer des opportunités d’emplois dans les zones sinistrées.

***Le renforcement des capacités pour la production des données statistiques dans le domaine de la pauvreté et de l’emploi :*** Les données statistiques sur la réduction de la pauvreté et l’emploi ne sont pas produites de façon régulière. Les données disponibles ne sont pas souvent récentes. Cette carence est surtout plausible dans le domaine de l’emploi. S’agissant de la pauvreté, les données disponibles concernent surtout la pauvreté monétaire. Le calcul de l’Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) a fait l’objet d’une étude pilote. Mais, il n’a pas été calculé au niveau national. L’équipe des Nations unies apportera un appuià la production des données statistiques relatives à la pauvreté et l’emploi. Elle soutiendra les efforts du Gouvernement pour le calcul de l’IPM au niveau national et la production des données statistiques sur l’emploi. Son appui consistera à fournir un appui conseil et à renforcer les capacités des institutions publiques impliquées dans la production de ces données notamment l’Observatoire national de la pauvreté et de l’exclusion sociale.(ONPS) et l’Institut haïtien des statistiques et de l’informatique (IHSI) ainsi que les ministères sectoriels (Santé, éducation, agriculture, plan, économie et finances) et les collectivités territoriales.

## III.2 - Services sociaux de base

Dans ce domaine prioritaire d’interventions du CDD 2017-2021, l’équipe des Nations unies s’engage à réaliser l’effet suivant :

***La population, particulièrement les groupes vulnérables, a un meilleur accès et utilise des services sociaux de base équitable et de qualité, notamment l’éducation et la santé pour tous.***

Dans le cadre de la mise en œuvre du PSDH, cet effet apportera une contribution à la réalisation de la priorité nationale relative à la refondation sociale énoncée comme suit : « ***L’offre des services de base à la population, y compris comme axe de création de richesse et d’emplois »*** ainsi qu’aux ODD 2,3, 4, 5, 6, et 105. La réalisation de cet effet aura également une incidence positive sur l’amélioration du niveau du respect, de réalisation et de protection des droits sociaux et culturels notamment des droits à l’éducation, la santé y compris le VIH/SIDA, à la culture garantis par les instruments internationaux relatifs aux droits de l’homme et la constitution de 1987 amendée.

La refondation sociale repose sur neuf programmes dont l’exécution devrait concourir à l’atteinte de cette priorité et de ces ODD. Il s’agit de : (i) Renforcer l’enseignement supérieur et la formation technique et professionnelle ; (ii) Accroître l’accès à l’éducation préscolaire, fondamentale et secondaire ; (iii) Accroître l’accès aux services de santé ; (iv) Protéger et valoriser les biens culturels et soutenir la création culturelle ; (v) Accroître l’accès au logement ; (vi) Assurer le développement de l’action civique, du sport, des loisirs et de la jeunesse ; (vii) Mettre en place un système d’assurance sociale pour tous les travailleurs ; (viii) Organiser la solidarité sociale ; et (ix) Assurer l’égalité de genre.

Au cours des dix dernières années, le pays a enregistré une amélioration notable des indicateurs sociaux. Mais, le faible accès et la faible utilisation des services sociaux essentiels notamment par les plus vulnérables demeurent des défis majeurs. A la faveur des avancées induites par la mise en œuvre du PTI 2014-2016, le PTI 2017-2019 s’est assigné les priorités suivantes : (i) Réduire les coûts d’accès aux principaux services sociaux en l’occurrence l’éducation et la santé en améliorant la disponibilité, l’accessibilité et la fonctionnalité de ces services sur le territoire particulièrement dans les zones reculées ; (ii) Doter toutes les écoles fondamentales des cantines scolaire ; (iii) Accroître la pratique des activités sportives et de loisirs ; (iv) Assurer la valorisation du patrimoine culturel à la fois à des fins touristiques et récréotouristiques ; (v) Améliorer l’accès à l’eau et à l’assainissement en rendant disponible les équipements collectifs ; et (vi) Assurer une plus grande couverture en protection sociale.

Dans le CDD 2017-2021, l’équipe des Nations unies a retenu des interventions qui sont parfaitement alignées à la priorité nationale et aux programmes relatifs à la refondation sociale. Ces interventions clés visent la réalisation de l’effet en vue d’aider le Gouvernement à concrétiser cette priorité. Dans les domaines de l’éducation, la santé y compris le VIH/SIDA, la nutrition, la culture, les interventions de l’équipe des Nations unies consisteront essentiellement à : (i) Assurer le plaidoyer en partenariat avec les bailleurs de fonds pour l’augmentation de la contribution de l’Etat dans la santé et l’éducation ; (ii) Promouvoir une meilleure prise en charge des bénéficiaires des services ; (iii) renforcer le rôle régulateur de l’Etat pour l’application des standards de qualité ; (iv) Etablir le mapping des services existants et apporter un appui au renforcement des systèmes des données administratives ; et (v) Renforcer la mobilisation sociale sur la base d’études socio-anthropologiques donnant une meilleure connaissance des facteurs culturels et tenant compte des liens intergénérationnels.

De façon plus spécifique, dans le secteur de l’éducation, les interventions se focaliseront sur :

***L’amélioration de la gouvernance du secteur de l’éducation :*** L’équipe des Nations unies appuiera l’élaboration ou la révision et la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des plans visant à garantir l’amélioration de l’équité, d’une éducation inclusive et la qualité dans l’accès et l’utilisation des services d’éducation***.*** Précisément, son appui portera sur la mise en œuvre du plan décennal du secteur de l’éducation, la réingénierie du ministère de l’éducation et le renforcement de la déconcentration de l’offre de l’éducation. Elle aidera à l’amélioration de la coordination et du dialogue entre les différents acteurs intervenant au sein du secteur de l’éducation. Elle entreprendra des actions de plaidoyer pour l’accroissement de la part de l’éducation dans le budget de l’Etat et la mobilisation des ressources auprès des partenaires techniques et financiers. Elle fournira un appui conseil au Gouvernement pour l’élaboration d’une stratégie de mobilisation des ressources du secteur de l’éducation, et l’allocation efficace et équitable des ressources entre les sous-secteurs et les régions. Elle contribuera au renforcement des capacités de l’Office national de partenariat en éducation (ONAP). Elle soutiendra des campagnes de sensibilisation auprès des parents et des communautés pour promouvoir les inscriptions dans les écoles aux niveaux préscolaire et du premier cycle de l’éducation de base, dans les délais impartis, des enfants ayant atteint l’âge scolaire et ceux ayant dépassé l’âge scolaire. Les enfants ayant des besoins spécifiques tels que les enfants vivant avec un handicap, les enfants issus des familles pauvres et des zones défavorisées bénéficieront également d’une aide pour leur inscription. L’équipe des Nations unies s’impliquera dans la réalisation des actions qui permettront d’assurer la rétention et l’achèvement du cycle scolaire par la majorité des enfants inscrits.

***La formation du personnel enseignant, la dotation en matériels et équipements des écoles*** : L’appui de l’équipe des Nations unies consistera à soutenir la mise en œuvre de la politique de formation des enseignants aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire pour améliorer la qualité de l’enseignement. La formation des enseignants concernera également l’enseignement technique et la formation professionnelle. L’équipe des Nations unies accordera une attention particulière à l’adéquation formation professionnelle-emploi. Elle apportera sa contribution à la distribution des fournitures scolaires à quelques enfants inscrits pour aider et encourager les familles. Son appui portera également sur la dotation en matériels didactiques et équipements à des écoles ciblées.

S’agissant de l’éducation non formelle, l’équipe des Nations unies prend une part active à la formation des moniteurs d’alphabétisation. Elle mènera des actions de plaidoyer visant à susciter l’intérêt des partenaires au développement pour l’éducation non formelle particulièrement pour l’alphabétisation. Elle assistera aussi le Gouvernement dans l’élaboration d’une stratégie de mobilisation des fonds pour l’éducation non formelle.

L’enseignement supérieur et la recherche bénéficieront également de l’appui de l’équipe des Nations unies notamment en ce qui concerne la réforme du secteur, la promotion des formations de courte durée et la formation qualifiante sur l’eau.

***La lutte contre les violences en milieu scolaire :*** L’équipe des Nations unies apportera un appui aux actions de plaidoyer, de sensibilisation et de mobilisation des parents et des communautés pour l’éradication des violences en milieu scolaire. Elle travaillera en étroite collaboration avec les institutions publiques, les organisations de la société civile, les communautés et les parents d’élèves pour assurer la protection et la sécurité des enfants en milieu scolaire.

***Le renforcement du système d’information du secteur de l’éducation :*** L’équipe des Nations unies fournira davantage d’appui à la production, la diffusion et l’utilisation des données statistiques fiables en vue d’assurer un meilleur pilotage, une gestion efficace, le suivi et l’évaluation des politiques, des programmes et des projets mis en œuvre dans le secteur. L’appui sera destiné aux structures chargées de produire des données statistiques au sein du secteur.

***La prise en compte du changement climatique, des désastres naturels et la réponse humanitaire :*** L’équipe des Nations unies renforcera les capacités du ministère particulièrement des écoles pour la prise en compte des désastres naturels et des crises humanitaires dans les politiques éducatives, les programmes scolaires et la gestion des établissements scolaires. Cette intégration vise à renforcer la résilience du secteur éducatif à ces phénomènes naturels.

Dans le secteur de ***la santé y compris le VIH/SIDA***, les interventions clés de l’équipe des Nations unies se focaliseront sur :

***Le renforcement de la gouvernance du secteur de la santé :*** L’équipe des Nations unies apportera un appui à l’amélioration du cadre légal, l’élaboration ou la révision des documents de politique, des outils de planification et de gestion, des guides en vue de l’amélioration de la disponibilité, de l’accès, de l’utilisation et de la qualité des services. Elle soutiendra les structures de santé notamment les communes pour la fourniture de soins de qualité à la mère, au nouveau-né et à l’enfant. Elle aidera au renforcement de la prise en charge sanitaire des enfants et des jeunes victimes de violence. Elle mènera un plaidoyer pour la mise en place dans les structures de santé des dispositifs d’enregistrement des enfants victimes de violences. Le plaidoyer sera également entrepris pour l’accroissement de la part de la santé dans le budget de l’Etat et le déploiement du personnel de santé, surtout de sante maternelle et infantile dans les structures de santé les plus reculées. Elle apportera sa contribution au renforcement des structures de santé notamment dans les zones les plus défavorisées.

***Le renforcement des capacités du personnel de la santé pour promouvoir l’offre des services de qualité :*** L’équipe des Nations unies appuiera la formation du personnel de santé (Médecins, sages-femmes, infirmiers et autres agents de santé). Elle fournira un appui conseil pour l’élaboration des plans de développement des ressources humaines et de formation pour une gestion efficace et rationnelle du personnel de santé. La formation du personnel en charge de la santé de la mère, de l’enfant, du nouveau-né et des adolescents bénéficiera d’une attention particulière pour garantir la fourniture des SONUC et des SONUB de qualité dans les structures de santé y compris les méthodes de planification familiale, surtout de longue durée respectueuse des droits et de la culture. L’équipe des Nations unies mènera des actions de plaidoyer et fournira un appui conseil au Gouvernement particulièrement au ministère de la santé pour une affectation et utilisation rationnelle du personnel en privilégiant les localités les plus vulnérables ou défavorisées.

Les adolescents et les jeunes seront également parmi les principaux bénéficiaires de l’appui des Nations unies qui soutiendra la mise en œuvre des programmes destinées à prévenir et à lutter contre la sexualité précoce, les mariages précoces ou forcés, les grossesses non désirées. Grâce à ces programmes, les adolescents et les jeunes auront accès à des paquets de services (Information, conseil, formation, planning familial) pour faire face à ces défis.

***La dotation en équipements et en intrants médicaux, et en médicaments :*** L’équipe des Nations unies soutiendra la dotation des structures de santé en équipements, intrants et médicaments pour garantir la fourniture des soins de santé de qualité à la mère, au nouveau-né, à l’enfant et aux adolescents. Elle aidera à la mise en place des chaînes de froid de qualité y compris l’électrification des structures de santé. Elle apportera une assistance au renforcement des capacités des structures et du personnel de santé pour assurer une gestion efficace des équipements (Inventaire, maintenance), des médicaments et des intrants. Le renforcement des capacités permettra aux structures de santé de minimiser ou éviter les ruptures de stock.

***La promotion de participation communautaire à l’accroissement de l’offre et l’utilisation des services de santé :*** L’équipe des Nations unies soutiendra le renforcement des capacités des communautés de base à travers la formation et la mobilisation des leaders communautaires, des jeunes, des femmes en qualité d’agents de santé communautaire en vue de promouvoir l’utilisation des services de santé particulièrement dans les zones les plus vulnérables ou les plus défavorisées. Elle apportera un appui à l’organisation des campagnes d’information et de sensibilisation, des sessions de formation et à d’autres initiatives de communication visant à susciter la prise de conscience de la population particulièrement les communautés de base, les femmes, les jeunes et les adolescents sur l’utilisation des services de santé.

***La prise en compte du changement climatique, des désastres naturels et la réponse humanitaire dans le secteur de la santé :*** L’équipe des Nations unies appuiera le renforcement la résilience du système de santéparticulièrement des structures de santé aux désastres naturels et aux crises humanitaires. Elle fournira un appui conseil au Gouvernement particulièrement au ministère de la santé en vue de la prise en comptedu changement climatique, des désastres naturels et la réponse humanitaire dans les politiques, les programmes et les projets mis en œuvre dans le secteur. A titre indicatif, on peut signaler que le choléra et les autres maladies provoqués par le changement climatique, les désastres naturels et les crises humanitaires seront intégrés dans les programmes de santé. En outre, le changement climatique et les désastres naturels seront davantage pris en compte dans les curricula ou les programmes de formation du personnel de santé.

***Le renforcement du système d’information sanitaire :*** L’appui de l’équipe des Nations unies consistera à mettre à la disposition du secteur de la santé des outils modernes et performants pour la collecte régulière, le traitement, l’analyse, la diffusion et la promotion de l’utilisation des données fiables et désagrégées sur la situation sanitaire. Il portera aussi sur la formation du personnel afin d’améliorer ses compétences et son efficacité dans l’exécution de ces opérations.

***S’agissant la composante VIH/SIDA***, l’équipe des Nations unies apportera un appui au renforcement de la capacité structurelle et organisationnelle de coordination multisectorielle pour une plus grande implication des autres secteurs et une meilleure coordination des interventions. Elle fournira davantage un appui conseil pour l’intégration du VIH/SIDA dans les politiques macro-économiques et sectorielles, dans les plans de développement local ainsi que dans les curricula scolaires. L’équipe des Nations unies soutiendra les actions visant à réduire de façon significative la transmission de la mère à l’enfant, le diagnostic précoce de l’infection et la fourniture d’un paquet des services aux adolescents et aux jeunes qui sont les personnes les plus vulnérables au VIH. Elle apportera une contribution significative à la lutte contre la stigmatisation et la discrimination dont sont victimes les Personnes vivant avec le VIH (PVVIH).

L’équipe des Nations unies fournira un appui pour l’amélioration du cadre légal et la vulgarisation des textes en vue de garantir les droits fondamentaux des PVVIH. Elle mènera des actions de plaidoyer pour l’accroissement de la part du budget de l’Etat alloué à la lutte contre le VIH/SIDA, et la mobilisation des ressources extérieures. La disponibilité des ressources suffisantes demeure un défi majeur pour garantir l’efficacité et la durabilité de la prise en charge médicale, psychologique, sociale et économique des PVVIH et des personnes affectées par la pandémie. Elle sera partie prenante au renforcement des capacités de tous les acteurs engagés dans la lutte contre le VIH/SIDA notamment le personnel de santé, les enseignants, les professionnels des médias, le personnel de la justice, les parlementaires, les représentants des OSC, du secteur privé et des confessions religieuses. Elle continuera à renforcer les capacités du ministère de la santé pour la collecte, le traitement, l’analyse et la diffusion des données fiables sur la dynamique de la pandémie.

En ce qui concerne ***la composante nutrition***, l’équipe des Nations unies soutiendra le renforcement des capacités de leadership et de coordination des structures nationales en charge de la nutrition en vue de promouvoir une réponse multisectorielle à la malnutrition. Elle apportera son appui à l’élaboration de la politique, de la stratégie, des programmes et des autres outils nécessaires en matière de nutrition. Les structures de santé bénéficieront également de l’appui de l’équipe des Nations unies pour mettre en œuvre des actions de prévention contre la malnutrition. Elle apportera une aide à la prise en charge sanitaire, aux actions de formation et de vulgarisation des pratiques de nutrition auprès des mères particulièrement des mères allaitantes, des familles et d’autres personnes affectées par la malnutrition. Elle s’impliquera dans l’organisation des campagnes de sensibilisation sur la malnutrition. Elle apportera son assistance pour la mobilisation des ressources et à la mise en place d’un système d’information sur la nutrition. La mère et à l’enfant seront les bénéficiaires privilégiés de l’appui de l’équipe des Nations unies en matière de nutrition.

Dans ***le secteur de la culture***, l’équipe des Nations unies poursuivra son soutien à l’application des traités et des conventions ratifiés par le Gouvernement à travers l’intégration de leurs dispositions dans la législation nationale, les documents de politique, des programmes et des projets exécutés dans le secteur de la culture. Son appui sera focalisé sur la protection et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel notamment du patrimoine culturel en privilégiant les sites historiques et culturels ciblés. Elle soutiendra le renforcement des capacités du ministère de la culture en appuyant l’élaboration de la loi organique et de la politique de la culture. Ces outils permettront d’améliorer la régulation, le pilotage stratégique et la coordination des interventions mises en œuvre dans le secteur. L’équipe des Nations unies fournira un appui conseil et mènera un plaidoyer pour la promotion des industries culturelles et créatives. Elle contribuera au renforcement des capacités du ministère de la culture pour la production des données statistiques fiables sur la protection et la valorisation du patrimoine culturel, la promotion des industries culturelles et créatives.

## III.3 - Egalité des sexes et protection

Dans ce domaine prioritaire d’interventions du CDD 2017-2021, l’équipe des Nations unies a l’ambition de réaliser l’effet suivant :

***Les institutions publiques adoptent et mettent en œuvre des politiques d’équité, des mesures de prévention, de rétablissement et de protection contre les violences et la discrimination basée sur les droits humains, au bénéfice des groupes vulnérables.***

En raison de la transversalité de l’égalité des sexes, cet effet apportera une contribution significative à la réalisation de toutes les priorités nationales énoncées dans le PSDH 2012-2030. Mais, sa contribution aidera particulièrement à promouvoir ***« l’inclusion sociale sous toutes ses formes et, notamment pour offrir des opportunités aux jeunes, aux femmes et aux paysans*** » qui est la priorité du PSDH axée sur l’inclusion sociale. Sa réalisation contribuera également à l’atteinte des tous les ODD notamment aux ODD 5 et 10 qui concernent directement l’égalité des sexes et la réduction des inégalités. Dans le PSDH, le pilier refondation sociale prévoit un programme qui vise à assurer l’égalité de genre. S’agissant de la protection, la refondation sociale comprend deux programmes qui ont pour but de contribuer à la promotion de la protection sociale à travers la mise en place d’un système d’assurance sociale pour tous les travailleurs et l’organisation de la solidarité sociale envers les plus démunis (Femmes et enfants victimes de violence, personnes vivant avec handicap, adultes dépendants).

En matière d’égalité des sexes, le PTI 2017-2019 s’est assigné les priorités suivantes : (i) Une plus grande vulgarisation de la politique d’égalité hommes/femmes ; (ii) Une plus grande prise en charge des femmes et des filles victimes de violences ; (iii) Une augmentation du nombre des maisons d’hébergement pour les personnes violentées ; (iv) Un encadrement et un accompagnement plus importants des femmes leaders ; (v) La mise en œuvre d’actions pour le renforcement de l’autonomisation et de la formation professionnelle des femmes ; (vi) Le développement d’indicateurs désagrégés par sexe.

Le CDD 2017-2021 prévoit des interventions clés qui sont parfaitement alignées aux programmes du pilier refondation sociale et aux priorités du PTI 2017-2019. Précisément, il s’agit des interventions clés suivantes :

***L’intégration de l’égalité des sexes dans la législation nationale, le cadre de planification nationale, de programmation, de suivi et évaluation*** : En tenant compte des conventions et des traités ratifiés par le pays notamment de la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l‘égard des femmes (CEDEF), et des dispositions de la constitution de 1987 amendée, l’équipe des Nations unies apportera un appui à l’amélioration du cadre légal afin d’assurer la prise en compte de l’égalité des sexes dans la législation nationale. Elle fournira un appui conseil et un accompagnement pour l’application effective des textes légaux en vigueur en vue de la réduction significative des inégalités ou des discriminations à l’égard des femmes particulièrement des violences basées le genre.

Elle soutiendra également la mise en œuvre de la politique d’égalité hommes/femmes notamment à travers la prise en compte de l’égalité des sexes dans les politiques macro-économiques et sectorielles, les PTI, les PIP et les projets ainsi que les plans de développement local. Elle aidera le Gouvernement à utiliser la politique d’égalité hommes/femmes comme un outil de pilotage stratégique et de coordination des acteurs intervenant dans la promotion de l’égalité des sexes. Elle s’attachera à mener des actions de plaidoyer pour la mobilisation des ressources extérieures et l’augmentation de la part du budget de l’Etat allouée aux interventions visant la promotion de l’égalité des sexes. Son appui concernera l’amélioration du Système d’information de gestion du développement en vue de la prise en compte de l’égalité des sexes dans la production des données statistiques notamment des données sexo-spécifiques.

***La mise en place de mesures adéquates pour une meilleure participation des femmes aux postes de prise de décision*** ***et leur autonomisation économique*** : l’équipe des Nations unies entreprendra des actions de plaidoyer, de sensibilisation et de formation des femmes afin de promouvoir leur représentativité aux postes électifs dans les instances politiques, et aux postes de direction dans les institutions publiques au niveau central et local. Elle soutiendra le Gouvernement dans l’application du quota de 30% institué par la constitution. Elle apportera un appui à l’organisation des campagnes d’information, des actions de sensibilisation et formation des femmes et des hommes en vue de promouvoir leur prise de conscience sur les conséquences néfastes des inégalités du genre sur le développement humain durable. Elles permettront aussi de renforcer les capacités des hommes et des femmes à conjuguer leurs efforts pour faire prévaloir les droits fondamentaux de la femme. L’équipe des Nations unies s’impliquera dans la mise en œuvre des initiatives susceptibles de contribuer à la promotion de l’entrepreneuriat féminin et des activités génératrices des revenus (AGR) entreprises par les femmes. Elle mènera des actions de plaidoyer en vue de l’amélioration de l’accès des femmes au crédit et aux opportunités d’emplois décents.

***La prise en compte de l’égalité des sexes dans toute intervention visant à relever les défis du changement climatique, des désastres naturels et des crises humanitaires*** : L’appui de l’équipe des Nations unies consistera à intégrer l’égalité des sexes dans les stratégies, les plans, les programmes et les projets visant à relever les défis du changement climatique, des désastres naturels et des crises humanitaires. Elle soutiendra aussi l’amélioration de l’accès équitable des femmes et des hommes aux informations, aux opportunités de formation et aux moyens destinés à renforcer leur résilience au changement climatique, aux désastres naturels et aux crises humanitaires***.***

## III.4 - Résilience

Dans le cadre de la résilience, l’équipe des Nations unies se propose de réaliser l’effet suivant :

***Les institutions nationales, régionales et locales, et la société civile renforcent la gestion durable des ressources naturelles et de l’environnement, la résilience des espaces urbains et ruraux ainsi que de la population, en particulier des plus vulnérables, face aux désastres naturels, au changement climatique et aux crises humanitaires en vue d’assurer un développement durable.***

Etant donné qu’Haïti est un pays très vulnérable aux désastres naturels, au changement climatique et aux crises humanitaires, l’ensemble des interventions clés retenues dans les différents domaines vont concourir au renforcement de la résilience des territoires et de la population. Dans le PSDH 2012-2030, la résilience environnementale est inscrite dans le pilier refondation territoriale. La priorité du Gouvernement est d’opérationnaliser ***« le choix des pôles régionaux de développement, et donc des régions comme levier pour structurer et équilibrer le développement socio-économique et l’aménagement du territoire***». L’effet du CDD 2017-2021 énoncé ci-dessus contribuera à la réalisation de cette priorité nationale et aux ODD 6,9,10,11,13,14 et 156. Le pilier refondation territoriale prévoit huit programmes qui devraient permettre la concrétisation de cette priorité. Il s’agit de : (i) Aménager et développer les territoires ; (ii) Gérer l’environnement ; (iii) Gérer les bassins versants ; (iv) Rénover l’urbain ; (v) Mettre en place le réseau de transport national ; (vi) Accroître l’électrification du pays ; (vii) Poursuivre l’expansion des communications et le maillage numérique du territoire ; (viii) Etendre les services d’alimentation en eau potable et assainissement.

En se référant à ces programmes, le PTI 2017-2019 s’est assigné comme priorité la structuration du territoire et de l’environnement. Précisément, il vise l’aménagement des zones importantes de développement, la protection et la valorisation des écosystèmes et des ressources naturelles, la poursuite de la mise en place des infrastructures de transport et l’accroissement de la couverture énergétique. Il a été identifié les pôles prioritaires ci-après : le pôle du Bassin de Madras, le pôle de Saint Raphaël, le pôle métropolitain de Port-au-Prince, le pôle de l’axe d’Aquin. Ces pôles prioritaires ont été sélectionnés en raison de leurs potentiels agricoles et touristiques.

Le Gouvernement a également l’ambition de renforcer la gouvernance territoriale qui est handicapée par l’absence des outils de planification territoriale ou locale et spatiale tels que le schéma national d’aménagement du territoire, et les plans de développement territorial et des plans d’urbanismes qui ne sont disponibles que dans quelques régions et communes. Parmi les priorités du Gouvernement, il convient aussi de citer l’élaboration et la mise en œuvre d’une politique de réforme territoriale, l’amélioration de la connaissance du territoire à travers la mise en place des bases des données, la production d’une cartographie des risques, la conception d’un manuel de procédures pour l’élaboration d’un plan de relèvement, le renforcement des capacités du personnel et l’accroissement de la part du budget de l’Etat alloué à l’aménagement du territoire et la gestion durable de l’ environnement.

En tenant compte des programmes du pilier refondation territoriale et des priorités du PTI 2017-2019, dans ***le volet l’aménagement du territoire***, l’équipe des Nations unies apportera un appui à la dotation des territoires stratégiques en plans d’aménagement en vue d’orienter les actions de manière intégrée et durable. Elle soutiendra le développement et l’application des outils légaux et stratégiques, et des mécanismes de coordination associés, pour la gestion durable des ressources naturelles et énergétiques. Elle aidera à promouvoir, institutionnaliser et vulgariser les bonnes pratiques et les technologies de production, de transformation, de distribution, de commercialisation et de consommation durable. L’appui de l’équipe des Nations unies concernera aussi le développement et la mise en œuvre de plans de gestion intégrés des déchets et résidus au niveau territorial.

S’agissant de la gestion des risques et des désastres, en se basant sur les objectifs du cadre de Sendaï et d’autres instruments nationaux et internationaux disponibles, l’appui de l’équipe des Nations unies portera sur :

***L’intégration de la réduction des risques de désastres dans la planification du développement***: L’équipe des Nations unies continuera à assister le Gouvernement au niveau central et local dans l’élaboration des politiques publiques, des stratégies, des programmes et des projets prenant en compte les risques de désastres. Elle appuiera l’actualisation du Plan national de gestion de risques et des désastres (PNRG) en y intégrant les aspects de prévention et d’alerte précoce. Elle s’impliquera dans l’amélioration du cadre juridique et institutionnel du Système national de gestion de risques et de désastres (SNRG), la mise en place d’outils d’analyse multirisques. Elle poursuivra le renforcement des mécanismes de coordination existants notamment la table sectorielle et thématique.

***Le renforcement des capacités de prévention, préparation et réponse aux désastres*** : L’appui de l’équipe des Nations unies se focalisera sur : l’appui au renforcement de capacités techniques des structures existants de la Protection Civile à tous les niveaux ; le renforcement de capacités techniques et opérationnelles du personnel du SNGRD ; le développement des outils adaptés pour la prévention, la préparation et la réponse aux désastres.

***L’amélioration de la connaissance et le développement d’un système de monitoring des progrès et d’analyse des risques :***L’équipe des Nations unies apportera son appui à : La généralisation des cartographies multirisques sur l’ensemble du territoire national ; l’élaboration de Plans de Réduction des risques dans les principales villes et agglomérations ; la mise en place d’une base de données nationale sur les pertes et dommages dues aux désastres ; l’adoption des normes de bon usage du sol et de mitigation des risques et à l’établissement d’une base de données SIG centralisée; l’intensification de la sensibilisation de la population notamment des personnes les plus vulnérables pour le changement de comportement face aux aléas ; la vulgarisation des instruments et outils de gestion de l’information en GRD à tous les niveaux.

## III.5 - Gouvernance

Dans le domaine de la gouvernance, le CDD 2017-2021 vise la réalisation de l’effet suivant :

***Les institutions publiques et la société civile améliorent l’Etat de droit et la décentralisation pour une bonne gouvernance à tous les niveaux de prise de décision.***

La réalisation de cet effet apportera une contribution significative à la réalisation de ***« la construction d’un Etat fort, déconcentré et décentralisé, indispensable à la création de ce nouveau pacte mondial »*** qui est la priorité du PSDH 2012-2030, et aux ODD 16 et 177. Dans le PSDH, la gouvernance notamment la gouvernance politique, sécuritaire, judiciaire, administrative et locale figure dans le pilier refondation institutionnelle qui est basée sur les sept programmes suivants : (i) Réviser le cadre légal ; (ii) Renforcer les institutions démocratiques nationales ; (iii) Moderniser l’administration centrale ; (iv) Moderniser l’administration déconcentrée ; (v) Décentraliser ; (vi) Renforcer la société civile ; (vii) Renforcer l’administration de la justice et de la sécurité.

A la faveur de ces choix programmatiques, le PTI 2017-2019 s’est assigné comme priorité la poursuite de la mise en place de l’Etat de droit en se focalisant sur la rénovation de la gouvernance. Précisément, le Gouvernement se propose de redoubler d’efforts pour renforcer la présence de la justice et de la sécurité ainsi que la disponibilité des services sur tout le territoire national. Il s’engage à actualiser le cadre légal de l’aménagement et de l’administration du territoire afin de favoriser la cohésion et l’émergence économique et sociale, et améliorer la gestion et l’accès aux informations relatives au développement et à l’aménagement du territoire. Il a aussi l’ambition d’assurer un meilleur du développement local dans le processus du développement national pour promouvoir la participation de la population à la gestion des affaires publiques aux niveaux central et local.

La réalisation de l’effet relatif à la gouvernance du CDD 2017-2021 sera basée sur des interventions clés qui sont alignées à la priorité et aux choix programmatiques de la refondation institutionnelle du PSDH 2012-2030. Ces interventions sont également en cohérence avec les priorités du PTI 2017-2019. Précisément, dans le domaine de la gouvernance, le CDD 2017-2021 privilégiera les interventions clés suivantes :

***Le renforcement de l’Etat de droit***  ***et la promotion des droits de l’homme*** : L’équipe des Nations unies poursuivra son plaidoyer et son appui aux institutions démocratiques notamment au Parlement, à l’Office de la protection du citoyen (OPC), au Comité interministériel des droits de la personne (CIDP) afin qu’elles veillent davantage à l’application des lois en vigueur et des principes de bonne gouvernance pour promouvoir le respect, la réalisation et la protection des droits de l’homme particulièrement des plus vulnérables. Elle continuera à plaider pour le respect de la légalité, de la séparation des pouvoirs et des libertés fondamentales, et la lutte contre l’impunité. Elle maintiendra son assistance au Gouvernement pour la production du rapport national à soumettre à l’Examen périodique universel (EPU) et le suivi des recommandations faites au pays pour l’amélioration de la situation des droits de l’homme.

***Le renforcement du système électoral*** : L’équipe des Nations unies continuera le plaidoyer auprès des institutions démocratiques pour l’organisation d’élections libres, transparentes et crédibles. Elle apportera un appui conseil aux institutions chargées de l’organisation des élections notamment au Conseil électoral permanent (CEP) sur les questions logistiques et sécuritaires liées au processus électoral. Elle soutiendra les actions de formation du personnel électoral pour améliorer leurs compétences dans l’exécution des tâches qui leur sont assignées dans le cadre de la gestion des opérations électorales. L’appui de l’équipe des Nations unies portera également sur la mise en œuvre des programmes d’éducation civique pour sensibiliser les électeurs particulièrement les femmes et les jeunes ainsi que les personnes les plus vulnérables sur leurs droits civiques et l’importance du processus électoral pour la promotion de la démocratie. Les actions de sensibilisation des femmes et des jeunes viseront à encourager leurs inscriptions sur les listes électorales en vue d’accroître leur taux de participation aux élections.

***Le renforcement de la sécurité, du système judiciaire et de l’état civil :*** L’équipe des Nations unies continuera à appuyer le renforcement de la chaîne pénale. Elle poursuivra le renforcement des capacités de la Police nationale haïtienne à travers des actions de conseil, de formation, d’encadrement et de dotation en équipements. Elle mènera davantage des actions de plaidoyer sur les arrestations et les cas de détention arbitraires et illégales. Son plaidoyer concernera également le respect des droits des personnes en détention notamment des femmes et des enfants, et l’amélioration des prisons. Elle assistera la PNH dans la production et la diffusion des données statistiques fiables sur la situation sécuritaire du pays.

***S’agissant du système judiciaire***, l’équipe des Nations unies continuera son appui à la justice pour promouvoir son indépendance, son efficacité et sa crédibilité. Elle renforcera les capacités du ministère de la justice pour l’application effective des lois qui visent à garantir l’accès équitable des citoyens aux services judicaires de qualité et la lutte contre l’impunité. Elle assistera le ministère dans l’élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale en matière de justice en vue d’améliorer le pilotage stratégique et la coordination des interventions dans le secteur. Elle apportera une contribution à la formation des professionnels de la justice particulièrement des magistrats. Elle mènera un plaidoyer et fournira un appui conseil pour promouvoir le respect des règles éthiques et des procédures, le raccourcissement de la durée ou des délais de traitement des affaires judiciaires et de la détention préventive prolongée en vue de la réduction de la surpopulation carcérale. Son plaidoyer visera également l’amélioration de l’accès à la justice de la femme et des personnes les plus vulnérables en soutenant la promotion de l’aide légale et les actions destinées à briser les barrières et éliminer les facteurs de discrimination. La justice pour mineurs bénéficiera aussi de l’appui de l’équipe des Nations unies pour réduire de façon significative la réduction des cas de violation des droits des mineurs. Les acteurs judiciaires seront davantage formés sur la justice des mineurs. L’équipe des Nations unies assistera le ministère de la justice dans la production et la diffusion des données statistiques fiables. Elle mènera un plaidoyer pour l’accroissement de la part du budget de l’Etat allouée à la justice.

***En ce qui concerne l’état civil***, l’équipe des Nations unies soutiendra la modernisation et l’extension du système d’état civil sur le territoire national en accordant une attention particulière aux zones rurales et à celles qui sont défavorisées. Son appui permettra d’accroître le nombre de personnes détentrices des pièces d’état civil notamment les actes de naissance et les Certificats d’identification nationale. L’appui de l’équipe des Nations unies consistera à fournir un appui à la formation du personnel, la dotation des outils de gestion et des équipements. Elle continuera son plaidoyer et son assistance sur la question de la bi-nationalité.

***La réforme de l’administration publique :*** l’équipe des Nations unies continuera son appui à l’application des mesures visant à rationaliser l’organisation et à accroître les performances des entités des ministères et des établissements publics relavant de de l’administration publique en vue de l’offre des services publics de qualité aux citoyens usagers. Son appui se focalisera sur la modernisation des procédures administratives et des outils de gestion (manuels de procédures, plans de carrières, élaboration des plans de travail, application des contrats de performances, audit et la réédition des comptes), la mise en place des mécanismes efficaces de contrôle interne et des systèmes performants d’évaluation des performances du personnel. Elle fournira un appui conseil pour la maîtrise des effectifs et de la masse salariale dans l’administration publique. Elle soutiendra les actions de formation du personnel particulièrement des femmes en se basant sur des plans de développement du personnel et des plans de formation. Elle sera partie prenante aux interventions de lutte contre la corruption, la fraude et la concussion. Elle mènera un plaidoyer pour l’application du quota de 30% prévu par la constitution de 1987 amendée en vue de l’accroissement du nombre de femmes aux postes de direction. Elle plaidera aussi pour la participation des citoyens à la gestion de l’administration publique et l’extension de la couverture des services publics dans les zones défavorisées ou les plus vulnérables.

***Le renforcement de la gouvernance locale*** : l’équipe des Nations unies poursuivra son appui à l’élaboration et la mise en œuvre des schémas régionaux et communaux d’aménagement du territoire et des plans de développement local en veillant à la territorialisation des ODD. Elle fournira un appui conseil pour la prise en compte des risques et des désastres naturels ainsi que de la réponse humanitaire dans ces outils de planification spatiale et de développement. Elle mènera un plaidoyer pour la territorialisation des politiques publiques et le transfert des compétences y compris des dotations budgétaires relatives aux collectives locales. Son plaidoyer mettra l’accent sur l’accès des populations résidant dans les collectivités locales aux services sociaux et aux infrastructures de base de qualité. Elle aidera les collectivités locales à se doter des outils modernes de gestion pour améliorer leurs performances (Manuel de procédures de gestion, audit et réédition des comptes, guides de planification locales). Elle soutiendra les actions de formation des autorités et du personnel des collectivités locales ainsi que la promotion de la participation citoyenne à la gestion des affaires locales. Elle travaillera avec le Gouvernement et les collectivités locales sur la mise en place des mesures incitatives pour la rétention du personnel, particulièrement les cadres, dans les administrations locales. Elle mènera un plaidoyer pour l’accroissement de la part du budget de l’Etat allouée aux collectivités locales.

***La participation citoyenne particulièrement de la société civile à la gestion des affaires publiques*** : l’équipe des Nations unies continuera son appui au renforcement des capacités et du partenariat avec la société civile à travers des actions de formation, de sensibilisation et d’accompagnement pour promouvoir sa participation à la gestion des affaires publiques. L’appui des Nations unies mettra l’accent sur le respect, la réalisation et la protection des droits de l’homme, l’agenda 2030 particulièrement sur les ODD, la participation effective à l’élaboration, le suivi et l’évaluation des politiques publiques ainsi qu’à la réponse humanitaire. Elle veillera à la participation des femmes et des jeunes aux actions entreprises par la société civile. Elle associera les OSC à la mise en œuvre, au suivi et à l’évaluation des programmes et des projets exécutés avec l’appui de l’équipe des Nations unies notamment dans les zones les plus vulnérables ou les plus défavorisées.

***L’accès à l’information*** : L’équipe des Nations unies mènera un plaidoyer pour l’élaboration d’une loi définissant le droit d’accès à l’information en vue d’aider à l’application des articles 28 et 40 de la constitution de 1989 amendée. Ces dispositions constitutionnelles garantissent la liberté d’expression et l’accès de la population à l’information. Elle apportera un appui aux organisations de la société civile et aux professionnels des médias pour la promotion de la liberté d’expression et le droit d’accès à l’information qui sont des ressorts importants pour la promotion de la démocratie.

***Le renforcement du cadre de planification, de programmation et de gestion de l’information du développement*** : L’équipe des Nations unies fournira un appui conseil au Ministère du plan et de la coopération externe, au ministère de l’économie et des finances pour l’amélioration du pilotage, de la coordination et de l’opérationnalisation du cadre de planification et de programmation. Son appui devra permettre de renforcer l’alignement et la cohérence entre le niveau stratégique géré par les ministères du plan et de l’économie, et le niveau sectoriel où interviennent les autres ministères. Elle renforcera les capacités des ministères sectoriels pour la mise en œuvre effective et efficace de la chaîne de planification et de programmation, et sur la Gestion axée sur les résultats de développement (GRD). Le renforcement des capacités sera en priorité destiné aux Unités d’études et de programmation (UEP) qui sont les chevilles ouvrières des ministères sectoriels en matière de planification, programmation, suivi et évaluation des programmes et des projets. L’équipe des Nations unies soutiendra les actions d’appui conseil et de formation des UEP en matière d’élaboration, d’exécution, de suivi et d’évaluation des programmes et des projets.

S’agissant de la Gestion de l’information sur le développement (GID) notamment sur la production des données statistiques, l’équipe des Nations unies apportera une contribution à la mise en place d’un Système national des statistiques (SNS) opérationnel et performant qui permettra de mieux suivre et évaluer les progrès enregistrés vers l’atteinte des priorités nationales et des ODD. Elle mènera un plaidoyer pour l’amélioration du cadre légal et institutionnel de la statistique, du suivi et de l’évaluation des investissements. Elle prendra une part active au dialogue avec le parlement pour accélérer le vote de la loi sur la statistique. Elle soutiendra la mise en place des procédures et des outils adaptés, des mécanismes de coordination efficaces entre les institutions intervenant dans la production des données statistiques.

Son appui se focalisera sur le renforcement des capacités de l’Institut haïtien des statistiques et de l’informatique (IHSI), l’Observatoire national de la pauvreté et de l’exclusion sociale (ONPES) et des ministères sectoriels particulièrement des UEP. En s’appuyant sur leurs plans stratégiques et opérationnels ou sur l’évaluation de leurs capacités, il portera aussi sur l’amélioration du système de collecte des données de routine, la réalisation des études, des enquêtes, du Recensement général de la population et de l’habitat (RGP), la diffusion et l’utilisation des données pour l’élaboration des politiques publiques basées sur les évidences ainsi que pour le débat citoyen sur les questions de développement. Une attention particulière sera accordée à la prise en compte de l’égalité des sexes dans la production des données statistiques. L’équipe des Nations unies renforcera les capacités des collectivités locales et des organisations de la société civile afin d’améliorer leur contribution à la production et l’utilisation des données statistiques. Elle s’attachera à soutenir le Gouvernement dans la mise en œuvre de l’agenda mondial 2030 sur l’évaluation.

***Le renforcement de la coordination externe au développement*** : L’appui de l’équipe des Nations unies portera sur le renforcement des mécanismes mis en place pour permettre le dialogue des politiques entre le Gouvernement et les partenaires au développement afin d’améliorer l’alignement des financements des partenaires au développement aux priorités nationales et sectorielles. L’équipe des Nations unies apportera son soutien au fonctionnement des structures chargées de la gestion de l’aide. Elle apportera aussi sa contribution à l’amélioration des outils de suivi de l’aide pour une meilleure traçabilité des financements des partenaires, la production et la diffusion des données statistiques fiables.

***Le renforcement de la coopération Sud-sud et de la coopération triangulaire :*** l’équipe des Nations unies s’attachera davantage à promouvoir la coopération Sud-sud et la coopération triangulaire en renforçant son implication dans les programmes régionaux et sous régionaux. Elle continuera à collaborer étroitement avec les équipes des Nations unies des pays de la sous-région et de la région pour apporter sa contribution à la résolution des problèmes de gouvernance notamment de sécurité, des mouvements des populations, de gestion de l’environnement, de crise humanitaire qui requièrent le dialogue politique entre les Etats. A titre indicatif, on peut citer l’épineuse question de la bi-nationalité, la protection des écosystèmes marins qui justifient l’importance de la coopération Sud-sud et de la coopération triangulaire.

***Le renforcement de la réponse humanitaire :*** l’équipe des Nations unies continuera à appuyer les efforts du Gouvernement et des autres partenaires nationaux dans la mise en œuvre de la réponse humanitaire. Précisément, elle aidera le Gouvernement à assurer le leadership dans l’évaluation de la situation humanitaire notamment des pertes en vies humaines et des dégâts matériels, dans l’élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans de réponse humanitaire, et surtout la coordination efficace des interventions des partenaires au développement. Elle aidera le Gouvernement à opérationnaliser l’articulation entre l’humanitaire et le développement en inscrivant la réponse humanitaire dans une perspective stratégique qui consisterait à l’intégrer de façon transversale dans les politiques sectorielles. Elle apportera une contribution au renforcement des capacités des institutions publiques impliquées dans la coordination de la réponse humanitaire particulièrement la Direction de la protection civile. Elle soutiendra le Gouvernement dans le développement des partenariats et la mobilisation des fonds ainsi que dans la production et la diffusion des données statistiques fiables sur la situation et la réponse humanitaires.

***La prise en compte des activités inhérentes à la transition de la MINUSTAH :*** l’équipe des Nations unies prendra une part active à la mise en œuvre du plan de transition de la MINUSTAH qui consistera à opérer le transfert de certaines activités relevant du mandat de la MINUSTAH à quelques agences en tenant compte de leurs avantages comparatifs. Elle soutiendra l’exécution des programmes conjoints signés entre la MINUSTAH et quelques agences. Les livrables attendues de ces programmes conjoints et des autres activités transférées aux agences seront intégrés dans les plans de travail conjoints du CDD 2017-2021.

# IV – La Transition de la MINUSTAH

Le CDD est élaboré dans un contexte de transition de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Ce processus de transition devrait aider le système des Nations unies en Haïti à s’adapter à la décision du Conseil de Sécurité sur la future configuration du mandat des Nations unies en Haïti.

Le climat de transition est actuellement caractérisé par un grand degré d’incertitude. Cela est dut à deux évènements majeurs ; tout d’abord le retard pris dans la réalisation des élections nationales, et ensuite, les incertitudes liées au sort du mandat de la MINUSTAH. Malgré ces incertitudes, la planification du processus de transition avance actuellement en tandem avec la préparation du CDD, ce qui permettra d’assurer que le système des Nations unies en Haïti est bien placé pour réagir une fois que le Conseil de Sécurité se prononcera sur le futur mandat des Nations unies en Haïti.

Le processus de transition en Haïti est ainsi élaboré avec pour finalité de trouver son ancrage dans le CDD 2017-2021, qui représente le cadre pour l’engagement sur le moyen terme des Nations unies en Haïti. Comme tel, le CDD et ses futurs plans de travail conjoints, est le document de référence stratégique clé pour les projets émergeants de la transition formulés par des membres de l’Equipe pays, en collaboration étroite avec la MINUSTAH. Ces projets tentent de capturer certaines des compétences actuellement détenues par la MINUSTAH, et de créer des ponts plus robustes entre l’appui jusque-là fournit et la période post transition, à travers des initiatives qui visent la prévention de futures escalades de tensions ou la détérioration de la situation sécuritaire.

# V. Risques et Hypothèses

Les risques et les hypothèses exposés ci-dessous concernent la mise en œuvre du CDD dans sa globalité. Ils se ne rapportent pas à des effets spécifiques. Leur exposé n’est pas non plus exhaustif. Au cours de la mise en œuvre du CDD notamment des plans de travail conjoints et des programmes conjoints, les groupes de résultats en collaboration avec d’autres parties prenantes pourraient identifier d’autres risques et hypothèses.

## V.1 - Risques

L’analyse du contexte national a permis de noter que la mise en œuvre du CDD pourrait être confrontée à la survenance des principaux risques suivants :

1. L’instabilité politique et institutionnelle qui pourrait persister si les résultats des élections présidentielle et législative ne sont pas acceptés par les candidats et leurs organisations politiques notamment par les partis politiques. La contestation des résultats pourrait déclencher des troubles ou des mouvements sociaux qui vont perturber le fonctionnement de l’administration publique et la situation sécuritaire.

2. Les désastres naturels et les crises humanitaires constituent des menaces permanentes en raison de leur récurrence. Ces phénomènes pourraient entraver la mise en œuvre du CDD particulièrement dans les localités touchées, comme l’impact actuel que connaissent les régions du Sud et de la Grande Anse suite au passage de l’ouragan Matthew en octobre 2016.

3. La faible mobilisation des ressources pour combler le déficit du financement du CDD est un risque qui pourrait sérieusement compromettre la mise en œuvre du CDD et l’atteinte de ses résultats. En effet, le financement du CDD nécessitera des efforts importants dans la mobilisation des ressources d’autant plus que la part des ressources régulières dans le budget total du CDD est faible. Dans un contexte international caractérisé par la baisse persistante du financement international du développement, la mobilisation des ressources apparaît comme un défi majeur, alors qu’il faut également tenir compte des multiples appels de fonds dans le domaine humanitaire, en particulier depuis le passage de l’ouragan Matthew.

4. La faible appropriation nationale du CDD pourrait être un handicap pour sa mise en œuvre et l’atteinte des résultats escomptés. En effet, le Parlement, le Gouvernement, les institutions publiques et les OSC vont jouer un rôle déterminant dans la réalisation des hypothèses qui vont faciliter la mise en œuvre du CDD. L’implication des partenaires nationaux notamment celle du Gouvernement sera décisive pour la mise en œuvre des plans de travail conjoints du CDD. A titre indicatif, on peut signaler que la lenteur du Gouvernement dans la préparation des projets des lois et la léthargie observée au Parlement pour leur examen et leur adoption pourraient compromettre la mise en œuvre du CDD.

5. Le désintéressement ou la faible adhésion des bénéficiaires aux projets exécutés avec l’appui des Nations unies est un risque indéniable qui pourrait handicaper la mise en œuvre du CDD notamment l’appropriation et la durabilité des activités et des résultats obtenus.

Les faiblesses de la gouvernance politique et administrative particulièrement la forte mobilité des cadres nationaux employés dans les projets exécutés avec l’appui des Nations unies, le non déblocage de la contrepartie nationale pour quelques projets, l’absence ou la faible capacité de mise en œuvre des politiques ou des Programmes d’investissement publics (PIP), l’opacité ou le manque de transparence dans la gestion des fonds publics alloués aux projets sont autant de facteurs qui pourraient avoir des répercussions néfastes sur la mise en œuvre du CDD.

6. La remise en cause éventuelle du PSDH et la mise en place d’un nouveau gouvernement à la suite des élections présidentielle et législatives est un risque majeur qui mérite une attention particulière. Sa survenance pourrait exiger la révision substantielle et entraîner un retard de la mise en œuvre du CDD.

Eu égard à ces risques majeurs, l’équipe des Nations unies élaborera un journal des risques dans lequel seront indiqués les mesures de prévention et de mitigation qui seront prises pour faire face à leur survenance. Du fait de l’évolution du contexte dans lequel le CDD sera mis en œuvre, le journal des risques sera régulièrement mis à jour pour prendre en compte les nouveaux risques.

## V.2 - Hypothèses

La mise en œuvre du CDDexigera la mise en place des principales hypothèses déclinées ci-après :

1. La stabilité politique et institutionnelle sera nécessaire pour garantir la mise en œuvre des plans de travail et des programmes conjoints en vue d’atteindre les résultats escomptés du CDD. Elle devrait aussi créer un environnement favorable et incitatif pour le dialogue sur les politiques avec le Gouvernement et les autres partenaires nationaux en vue de promouvoir l’appropriation nationale du CDD.

2. La poursuite du renforcement des capacités des partenaires d’exécution sera indispensable pour assurer la mise en œuvre efficace du CDD notamment des plans de travail et des programmes conjoints.

3. La mobilisation des fonds pour combler le déficit de financement du CDD sera une condition déterminante pour assurer la mise en œuvre efficace des plans de travail conjoints. Elle exigera des actions de plaidoyer plus audacieuses en s’appuyant sur la stratégie conjointe de mobilisation des ressources de l’équipe des Nations unies. Le Gouvernement sera fortement sollicité par les actions de plaidoyer pour la mobilisation des ressources domestiques et l’accroissement de sa contrepartie au financement des programmes conjoints et d’autres projets qui seront exécutés avec l’appui de l’équipe des Nations unies.

4. Le fonctionnement efficace des mécanismes de coordination et de gestion de l’aide publique au développement sera une condition nécessaire pour garantir l’alignement stratégique des partenaires au développement aux priorités nationales et pour identifier les opportunités de développement de partenariats.

5. La production des données statistiques fiables devra être améliorée pour faciliter le suivi et l’évaluation du CDD notamment des plans de travail et des programmes conjoints.

6. La mise en place d’un système d’information sur les risques et les désastres naturels notamment la production de la cartographie et des désastres naturels sera indispensable. Elle permettra à l’équipe des Nations unies d’envisager des mesures de prévention et de mitigation visant à atténuer l’impact des désastres naturels sur la mise en œuvre du CDD.

L’équipe des Nations unies veillera au suivi de la mise en place des hypothèses. Précisément, elle entreprendra des actions de plaidoyer et apportera un appui à leur mise en place en vue de garantir la mise en œuvre et la réalisation des résultats escomptés du CDD.

# VI - Arrangements de gestion et de financement

La gestion et le financement du CDD 2017-2021 seront basés sur l’approche ***« Uni dans l’action »*** particulièrement sur les procédures opérationnelles et standard (SOP). Le programme sera exécuté à l'échelle nationale sous la coordination globale du Ministère de la planification et de la coopération externe (MPCE). Les ministères, les ONG, les ONGI, et les organismes des Nations Unies mettront en œuvre les activités programmatiques. Le CDD deviendra opérationnel grâce à l'élaboration de plans de travail conjoints et/ou de plans de travail particuliers à un organisme et les documents de projets jugés nécessaires, ces derniers décriront les résultats spécifiques devant être obtenus, et constitueront un accord entre les organismes des Nations Unies et chacun des partenaires d'exécution, en tant que de besoin, relativement à l'utilisation des ressources. Dans la mesure du possible, les organismes des Nations Unies et les partenaires recourront au minimum de documents nécessaires, à savoir, le CDD signé et les plans de travail conjoints ou particuliers à un organisme, également signés, ainsi que les documents de projet pour la mise en œuvre des initiatives programmatiques. Cependant, si cela s'avère nécessaire et opportun, les documents de projet peuvent être préparés en utilisant entre autres, le texte pertinent extrait du CDD et des plans de travail conjoints ou particuliers à un organisme.

## VI.1 - Mécanismes de pilotage et de coordination

En s’appuyant sur les principes de l’efficacité du développement adoptés à Paris, Accra et Busan, et en se basant sur une approche harmonisée et une programmation conjointe, les mécanismes de pilotage et de coordination du CDD 2017-2021 seront ancrés dans le Cadre de coordination de l’aide externe au développement (CAED) existants afin d'éviter la duplication ou le chevauchement des mécanismes. Cependant, le fonctionnement du CAED sera appuyé par l’équipe des Nations unies pour garantir le pilotage et la coordination efficaces du CDD 2017-2021.

### VI.1.1 - Mécanismes de pilotage et de coordination au niveau national

***Le Comité d’orientation stratégique (COS)*** assurera le pilotage et la coordination du CDD 2017-2021 au niveau politique. Il appréciera une fois par an les performances de la mise en œuvre du CDD 2017-2021. Il prendra des décisions stratégiques pour adapter sa mise en œuvre à l’évolution du contexte sociopolitique, sécuritaire et économique du pays. Le COS sera co-présidé par le Ministre du Plan et de la Coopération Externe et le Coordinateur Résident. Le COS sera composé des membres de l'équipe pays des Nations unies et de leurs homologues gouvernementaux.

***Le Comité de pilotage (CP)*** fonctionnera comme le secrétariat du COS. Il comprendra le Bureau du Coordinateur Résident et les cadres supérieurs du ministère de la Planification et de la Coopération Externe. Il coordonnera la consultation régulière avec les partenaires gouvernementaux. Il recevra et examinera les rapports de mise en œuvre du CDD 2017-2021 en vue de suggérer des avis techniques au COS.

### VI.1.2 - Mécanismes de pilotage et de coordination au sein des Nations unies

***L’Equipe Pays des Nations unies (EP),*** sous le leadership du Coordinateur Résident du SNU, est responsable de la mise en œuvre du CDD 2017-2021. Le Code de Conduite de l'Equipe Pays, signé en Octobre 2016, décrit les comportements et les actions que les membres observeront pour garantir la cohésion et la collaboration au sein de l’équipe. Celle-ci aura la responsabilité d’examiner et d’approuver les plans de travail conjoints, le plan de suivi et évaluation y compris les plans annuels qui y sont relatifs, les rapports annuels de progrès de mise en œuvre, les rapports de la revue à mi-parcours et de l’évaluation finale du CDD 2017-2021. Elle supervisera la préparation et l’organisation des revues annuelles du CDD 2017-2021. Elle veillera à la mise en œuvre efficace des stratégies conjointes de communication et mobilisation des ressources.

***Le Groupe Programme******(GP)*** assurera le rôle de conseiller stratégique de l'Equipe Pays sur les la gestion du programme. Il veillera à la cohérence stratégique et programmatique entre les actions politiques, de développement et humanitaires des Nations unies. Le GP examinera et prendra des décisions sur toutes les initiatives transversales (inter-pilier) qui seront soumises à l’appréciation de l’Equipe pays. Il appréciera et validera avant leur soumission à l’Equipe pays les plans de travail conjoints, le plan de suivi et évaluation y compris les plans annuels qui y sont relatifs, les rapports annuels de progrès de mise en œuvre, les rapports de la revue à mi-parcours et de l’évaluation finale du CDD 2017-2021. Il supervisera la préparation et l’organisation des revues annuelles, la réalisation de la revue à mi-parcours et de l’évaluation finale avec l’appui du Bureau du coordonnateur résident, du GTSE, des groupes résultats et des groupes thématiques. Les membres permanents du GP seront les Adjoints ou les personnes chargées des programmes ou encore les personnes désignées par les Chefs d’agences, les facilitateurs des cinq Groupes résultats et le Bureau du CR.

***Le Groupe des opérations*** (Operations Management Team - OMT), composé des adjoints/directeurs d’Opérations des agences, assure la coordination des opérations de l'Organisation des Nations unies. Il sera chargé de l’élaboration et de la mise en œuvre du *Business Operations Strategy* (BOS). Son rôle est crucial dans la gestion des services communs. Il se réunira deux fois par mois.

***Les Groupes résultats*** sont les principaux leviers de la coordination, de la programmation conjointe et de la mise en œuvre du CDD 2017-2021. Ils ont la responsabilité de l’élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des plans de travail conjoints. Ils veillent donc à la cohérence et apprécient les progrès enregistrés vers l’atteinte des cibles des produits des plans de travail conjoints et leur contribution à la réalisation des effets. Ils seront chargés de produire des rapports trimestriels qui alimentent la rédaction du rapport annuel de progrès de mise en œuvre du CDD 2017-2021.

Les groupes résultats sont aussi des espaces d’échanges sur des questions de substance, de partage de leçons apprises et de bonnes pratiques, d’identification des opportunités de programmes conjoints ou de développement de synergies et de complémentarités entre les interventions de différentes agences. Ils tiendront des réunions trimestrielles auxquelles seront invités en cas de besoin des partenaires nationaux et des partenaires au développement. Ils contribueront ainsi à la préparation et l’organisation des revues annuelles. Ils appuieront la réalisation de la revue à mi-parcours et l’évaluation finale du CDD 2017-2021.

***Le Groupe de travail suivi et évaluation (GTSE)*** apportera un appui aux groupes résultats dans l’élaboration et le suivi de la mise en œuvre des plans de travail conjoints. Il est composé des spécialistes et des points focaux suivi et évaluation des agences.

***Le Groupe thématique genre (GTG)*** aura un rôle crucial à jouer pour la prise en compte de l’égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes dans les plans de travail conjoints, le plan de suivi et évaluation, les rapports annuels de suivi de mise en œuvre ainsi que dans les rapports de la revue à mi-parcours et de l’évaluation finale du CDD 2017-2021. Il fournira un appui conseil et renforcera les capacités des membres des différents groupes sur l’égalité des sexes.

***Le Groupe communication (GC)*** sera chargé de la mise œuvre de la stratégie conjointe de communication particulièrement des plans annuels y relatifs. Il sera le forum de la contribution et la validation des produits d’information humanitaire et de développement des Nations unies (messages clés, bulletin humanitaire, communiqués de presse, éléments de langage, site web) sur les problématiques pertinentes.

***Le Bureau du Coordonnateur résident (BCR)*** sera le principal instrument du Coordonnateur Résident pour assurer la planification stratégique, la coordination et le suivi de la mise en œuvre du CDD 2017-2021. Il veillera au fonctionnement des différents groupes. Il jouera un rôle crucial dans la préparation et l’organisation des revues annuelles, de la revue à mi-parcours et de l’évaluation finale du CDD 2017-2021. Il apportera un appui au comité de pilotage et à l’équipe pays des Nations unies dans l’accomplissement de leurs responsabilités respectives dans la mise en œuvre du CDD 2017-2021.

## VI.2 - Gestion programmatique et opérationnelle

En se basant sur les principes ***« Un programme » et « un cadre budgétaire »*** de l’approche Unis dans l’action », chaque effet fera l’objet d’un plan de travail conjoint qui indiquera les produits, les principales activités, le chronogramme des activités, les entités responsables et le budget. Les groupes résultats auront la responsabilité de coordonner et de suivre la mise en œuvre de ces plans qui vont mobiliser les entités des Nations unies.

La gestion programmatique et opérationnelle sera aussi assurée à travers les programmes conjoints qui engageront des entités des Nations unies sur une base volontaire. Ils seront fondés sur des activités distinctes mais connexes mises en œuvre par des agences contributrices pour contribuer à la réalisation des certains produits. Les programmes conjoins favorisent davantage l’esprit « Unis dans l’action » et permettent de mieux assurer l’harmonisation des contributions respectives des agences et de la mission en vue de la réalisation des effets du CDD 2017-2021.

L'équipe pays des Nations unies veillera à la cohérence et la coordination de la mise en œuvre des plans de travail conjoints qui sont interdépendants. Sous la supervision du groupe programmes, les groupes résultats auront régulièrement des échanges sur la mise en œuvre des différents plans de travail conjoints notamment les progrès enregistrés, les problèmes rencontrés, les leçons apprises, les bonnes pratiques.

L'ensemble des espèces transférées à un Partenaire d'exécution sont versées sur la base des plans de travail convenus entre le Partenaire d'exécution et les organismes des Nations Unies. L’Approche harmonisée des Nations Unies pour la remise d’espèces (HACT) régira tous les transferts ainsi que les activités d’assurance dans le cadre de la mise en œuvre de du CDD.

Les transferts d'espèces pour les activités détaillées dans les plans de travail peuvent être effectués par les organismes des Nations Unies suivant les modalités suivantes :

1. Espèces transférées directement au Partenaire d'exécution :
	1. Avant le début des activités (transfert direct d'espèces) ou,
	2. Après que les activités aient été achevées (remboursement des dépenses) ;
2. Fonds versés directement aux fournisseurs ou tiers pour les obligations contractées par les Partenaires d'exécution sur la base des demandes signées par le représentant officiel désigné du Partenaire d'exécution ;
3. Fonds versés directement aux fournisseurs ou aux tiers pour les obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui des activités convenues avec les Partenaires d'exécution.

Les transferts directs d'espèces sont demandés et effectués pour des périodes d’exécution de programmes n'excédant pas trois mois. Le remboursement des dépenses préalablement autorisées est demandé et effectué sur une base trimestrielle ou après l'achèvement des activités. Les organismes des Nations Unies ne sont pas tenus de rembourser les dépenses engagées par le Partenaire d’exécution au-delà des montants ayant été autorisés.

À la suite d'une activité arrivée à son terme, tout solde de fonds fera l'objet d'un remboursement ou d'une affectation à un autre programme suivant un accord mutuel entre le Partenaire d'exécution et les organismes des Nations Unies.

Les modalités des transferts d'espèces, le volume des décaissements ainsi que le cadre et la fréquence des activités d'assurance, peuvent dépendre des observations consécutives à un examen de la capacité de gestion des fonds publics dans le cas d'un Partenaire d'exécution gouvernemental, et de l'évaluation de la capacité de gestion financière d'un partenaire d'exécution extérieur aux Nations Unies.6. Un consultant qualifié, tel qu'un cabinet d'experts-comptables choisi par les organismes des Nations Unies, peut diligenter une telle évaluation, à laquelle le Partenaire d'exécution peut participer. Le Partenaire d'exécution peut contribuer à la désignation du consultant.

Les modalités des transferts d'espèces, le volume des décaissements ainsi que le cadre et la fréquence des activités d'assurance peuvent faire l'objet de modifications au cours de l'exécution du programme, en conséquence des observations résultant du suivi du programme, de la surveillance et du compte-rendu des dépenses ainsi que des audits.

# VII - Suivi et évaluation, gestion des connaissances

Le suivi et l’évaluation joueront un rôle essentiel pour l’appréciation de la redevabilité de l’équipe des Nations unies dans la mise en œuvre et la réalisation des effets escomptés du CDD 2017-2021. En effet, la Résolution A/RES/62/208 de l’Assemblée Générale des Nations Uniesstipule que « ***Les Coordonnateurs Résidents avec l’appui de l’équipe pays des Nations Unies doivent rendre compte aux autorités nationales des progrès réalisés vers l’atteinte des résultats escomptés retenus dans l’UNDAF*** ». Le suivi et l’évaluation permettront donc de porter un jugement basé sur des données fiables et des évidences sur la pertinence, l’efficacité, l’efficience, la cohérence, l’équité, la durabilité et l’impact de la mise en œuvre du CDD 2017-2021.

Le suivi et l’évaluation du CDD 2017-2021 seront guidés par les cinq principes programmatiques des Nations unies, l’approche « Unis dans l’action », les engagements de la Déclaration de paris sur l’efficacité de l’aide et les orientations de l’agenda 2030. Ils seront également mis en œuvre en conformité avec les normes et standards prescrits par le Groupe des Nations unies pour l’évaluation (UNEG). Ils seront opérationnalisés à travers des outils et des mécanismes appropriés. Le renforcement des capacités nationales en statistiques, suivi et évaluation occupera une place de choix dans les activités du suivi et évaluation du CDD 2017-2021.

## VII.1 - Fondements du suivi et évaluation

Les cinq principes programmatiques des Nations unies orienteront le suivi et l’évaluation du CDD 2017-2021. En effet, leur mise en œuvre s’inscrira dans la perspective des droits de l’homme qui consistera à mettre en lumière les progrès ou les changements en termes d’amélioration du niveau de respect, de réalisation et de protection des droits de l’homme. Le suivi et l’évaluation devront ainsi permettre de rendre compte des progrès en termes de gestion durable de l’environnement, d’égalités de sexes et de renforcement des capacités. Ces exigences supposent le respect des principes de la Gestion axée sur les résultats (GAR) et l’utilisation d’indicateurs sensibles aux droits de l’homme.

***L’approche « Unis dans l’action »*** met en exergue la consubstantialité de la planification et du suivi et évaluation à travers le principe **« Un programme ».** La qualité et l’efficacité du suivi et de l’évaluation dépendront de celles de la planification et de la programmation. En d’autres termes, la faiblesse de la planification et de la programmation pénalisera inévitablement le suivi et l’évaluation. En outre, l’approche « Unis dans l’action » revendique la cohérence et la coordination des activités de suivi et évaluation entreprises par les agences. Elle laisse transparaître l’importance de la mutualisation des moyens ou des ressources pour réduire les coûts de transaction et maximiser les résultats attendus du suivi et de l’évaluation.

***La Déclaration de Paris sur l’efficacité de l’aide et les orientations de l’agenda 2030*** plaident pour le leadership, l’appropriation nationale, la responsabilité et la redevabilité des pays en matière de suivi et évaluation des programmes de coopération. Elles soulignent la nécessité de l’alignement au système national de suivi et évaluation des partenaires au développement. Elles relèvent aussi l’importance du développement des capacités nationales en statistiques, en suivi et évaluation afin d’aider les pays à se doter des systèmes nationaux performants de statistiques, de suivi et évaluation.

L’UNEG8 recommande le respect des normes et des standards qui garantissent la qualité du suivi et de l’évaluation. Il s’agit notamment de l’utilité, la crédibilité, l’indépendance, l’impartialité, l’éthique, la transparence, les droits de l’homme et l’égalité des sexes, les capacités nationales en évaluation, le professionnalisme, et l’assurance qualité.

## VII.2 - Outils et mécanismes de suivi et évaluation

### VII.2.1 - Principaux outils de suivi et évaluation

En s’adossant sur ces fondements, le suivi et l’évaluation seront mis en œuvre à l’aide des principaux outils suivants : Le plan de suivi et évaluation, les plans de travail conjoints, les rapports annuels et final de progrès de mise en œuvre du CDD 2017-2021, la plateforme informatique basée sur l’internet (Plateforme UNSDF INFO).

***Le plan de suivi et évaluation*** sera le principal instrument qui sera utilisé par l’équipe des Nations unies pour assurer le pilotage, la cohérence et la coordination du suivi et de l’évaluation du CDD 2017-2021. L’UNDG confère un caractère mandataire à cet outil qui renseigne sur les éléments essentiels du suivi et évaluation : les livrables attendus et les principales activités, le chronogramme des activités, les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes, le budget. Le plan de suivi et évaluation sera assorti d’un calendrier des activités de suivi et évaluation. Il sera décliné en plans annuels de suivi et évaluation. Le plan de suivi et évaluation sera élaboré sur la base d’un processus participatif sous le leadership de l’équipe des Nations et unies. Son élaboration exigera une implication effective du Gouvernement, des représentants de la société civile et des partenaires au développement. Les plans annuels de suivi et évaluation seront élaborés par le Groupe de travail suivi et évaluation qui les soumettra à la validation du groupe programme et l’approbation de l’équipe pays des Nations unies.

***Les plans de travail conjoints par effets, les programmes et les projets*** notamment des programmes conjoints constituent des outils importants pour le suivi et l’évaluation du CDD 2017-2021. En effet, ils donnent du sens au suivi et évaluation qui portent avant tout sur la mise en œuvre et les progrès enregistrés vers la réalisation des effets et des livrables attendus des plans de travail conjoints par effets, des programmes et des projets. Les plans de travail conjoints par effets seront élaborés par les groupes résultats en étroite collaboration avec les groupes thématiques, les partenaires nationaux et au développement ciblés. Ils seront validés par le groupe programme, approuvés par l’équipe pays des Nations unies et le comité de pilotage. Ils seront soumis à la signature des agences, des ministères et d’autres partenaires ciblés.

***Les fiches techniques des indicateurs*** seront élaborées pour tous les indicateurs d’effets et de produits. Elles permettront à l’équipe des Nations unies et à ces partenaires d’avoir une compréhension claire et commune des indicateurs. Pour chaque indicateur d’effet et de produit, les fiches y afférentes préciseront la définition, le mode de calcul, les sources des données, les méthodes et la fréquence de collecte des données, ainsi que les responsables de la collecte des données. Elles pourront éventuellement donner des indications sur la démarche d’analyse et l’utilisation des données. Les fiches techniques des indicateurs seront élaborées par le GTSE en étroite collaboration avec les groupes thématiques, les partenaires nationaux et au développement ciblés. Elles seront validées par le groupe programme et approuvées par l’équipe pays des nations unies.

***Les fiches de suivi*** permettront d’assurer la collecte des données sur les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des activités, la production des livrables et l’atteinte des cibles des effets. Elles seront élaborées par le GTSE en étroite collaboration avec les groupes thématiques. Elles seront validées par le groupe programme et approuvées par l’équipe pays des Nations unies.

***Le rapport de progrès de mise en œuvre du CDD 2017-2021*** sera un des livrables importants attendus du suivi et évaluation. Les directives de l’UNDG conseillent la production d’un seul rapport de progrès de mise en œuvre du CDD 2017-2021 pendant le cycle de programmation. Mais, l’équipe pays produira des rapports annuels de progrès de mise en œuvre du CDD 2017-2021 qui seront examinés et validés lors des revues annuelles. La rédaction du rapport annuel de progrès sera coordonnée par le Bureau intégré de la coordination qui sera appuyé par le GTSE. Elle sera alimentée par les rapports trimestriels de suivi des groupes résultats et des groupes thématiques.

***La plateforme informatique basée sur l’internet (Plateforme UNSDF INFO)*** est un outil conçu par l’UNDG qui sera mis à la disposition des équipes pays des Nations unies pour améliorer la transparence, l’efficacité et la qualité du suivi et évaluation du CDD. Il permettra aussi d’assurer le stockage et l’accès des connaissances produites à travers les activités de suivi et évaluation. Il est l’avantage d’être un outil interactif. Il sera géré par le bureau intégré de la coordination qui aura le profil d’administrateur. Il sera aussi accessible et utilisable par les différents responsables et points focaux suivi et évaluation des agences ainsi que par les Chefs d’agences qui auront le profil d’utilisateur.

### VII.2.2 - Principaux mécanismes de suivi et évaluation

Le suivi et l’évaluation du CDD 2017-2021 sera basé sur les principaux mécanismes suivants :

***La revue annuelle*** qui sera organisée au début de chaque année. Elle aura pour objet d’examiner le rapport annuel de progrès de mise en œuvre du CDD 2017-2021. Elle permettra à toutes les parties prenantes d’échanger et d’apprécier les progrès enregistrés vers l’atteinte des cibles des produits et leur contribution à la réalisation des effets, aux priorités nationales et aux ODD. Il s’agira donc d’apprécier essentiellement l’efficacité et l’efficience, la cohérence des interventions de l’équipe des Nations unies, l’équité des réalisations, les opportunités et les contraintes identifiées, les leçons apprises et les bonnes pratiques à capitaliser, etc. L’appréciation portera aussi sur les risques et les hypothèses. La revue proposera des recommandations et des orientations qui seront prises en compte pour les réajustements des plans de travail conjoints. Elle sera coprésidée par le Gouvernement et l’équipe des Nations unies.

***La revue à mi-parcours*** sera conduite au cours de la troisième année de mise en œuvre du CDD 2017-2020. La revue annuelle de la deuxième année pourra tenir lieu de revue à mi-parcours. Celle-ci permettra de faire le point de la mise en œuvre du CDD 2017-2021 après deux ans. A l’instar de la revue annuelle, son but sera d’apprécier l’efficacité et l’efficience, la cohérence des interventions de l’équipe des Nations unies, l’équité des réalisations, les opportunités et les contraintes identifiées, les leçons apprises et les bonnes pratiques à capitaliser, etc. L’appréciation portera aussi sur les risques et les hypothèses. Mais, elle donnera à l’équipe pays des Nations unies et aux parties prenantes l’opportunité de revisiter le cas échéant le contenu de la matrice des résultats et des plans de travail conjoints et de prendre des décisions tactiques et stratégiques. La revue à mi-parcours pourra être un exercice interne ou indépendant.

***L’évaluation finale*** sera conduite au cours de la quatrième année du cycle. Cet exercice sera indépendant. Conformément aux normes et standards de l’UNEG, elle aura pour objet d’apprécier la pertinence, l’efficacité, l’efficience, la durabilité et l’impact de la mise en œuvre du CDD 2017-2021. Il s’agira de démonter objectivement les progrès enregistrés vers la réalisation des effets escomptés et leur contribution aux priorités nationales et aux ODD. Mais, l’évaluation s’intéressera aussi à l’appréciation du leadership et de l’appropriation nationale du CDD 2017-2021, de la cohérence de l’équipe des Nations unies, l’efficacité des arrangements de gestion, des stratégies de communication et de mobilisation des ressources.

### VII.2.3 - Rôles et responsabilités dans le suivi et l’évaluation

Le suivi et l’évaluation mobiliseront le comité de pilotage, l’équipe pays des Nations unies, le groupe programme, le Bureau du coordonnateur résident, les groupes résultats, les groupes thématiques, le groupe de travail suivi et évaluation et les agences des Nations unies. L’implication de ces différents acteurs suppose donc une coordination efficace, une cohérence et une bonne communication. Les rôles et les responsabilités de ces différents organes seront étayés dans le plan de suivi et évaluation ainsi que dans leurs termes de référence respectifs. Cependant, il convient de signaler que le comité de pilotage et l’équipe pays des Nations unies auront la responsabilité d’examiner et d’approuver les plans de travail conjoints, le plan global de suivi et évaluation ainsi que les plans annuels de suivi et évaluation, les rapports annuels de progrès de mise en œuvre, les rapports de la revue à mi-parcours et de l’évaluation finale du CDD 2017-2021. Ils assureront respectivement la présidence et la co-présidence des revues annuelles du CDD 2017-2021.

***Le groupe programme*** assurera la supervision technique dela mise en œuvre du suivi et évaluation. Il procédera à l’examen et la validation le plan global de suivi et évaluation ainsi que les plans annuels de suivi et évaluation, les rapports annuels de progrès de mise en œuvre, les rapports de la revue à mi-parcours et de l’évaluation finale du CDD 2017-2021. Il supervisera la préparation et le déroulement des revues annuelles, de la revue à mi-parcours et de l’évaluation finale du CDD 2017-2021.

***Le groupe de travail suivi et évaluation*** sera la cheville ouvrière du suivi et évaluation du CDD 2017-2021. Il sera chargé de la mise en œuvre du plan global du suivi et évaluation. Il aura la responsabilité de préparer et de mettre en œuvre les plans annuels de suivi et évaluation. Il appuiera les groupes résultats pour la préparation des rapports trimestriels de suivi des plans de travail conjoints. Il prendra une part active à la préparation des rapports annuels de suivi des progrès de mise en œuvre du CDD et à l’organisation des revues annuelles. Il soutiendra la conduite de la revue à mi-parcours et de l’évaluation finale du CDD 2017-2021. Il jouera un rôle important dans le renforcement des capacités nationales en statistique, suivi et évaluation. Il appuiera la préparation et le déroulement de la revue à mi-parcours et de l’évaluation finale du CDD 2017-2021.

***Les agences des Nations unies*** joueront un rôle primordial dans la préparation et la mise en œuvre du plan global de suivi et évaluation ainsi que des plans annuels y relatifs. Elles seront les principales sources des données et d’informations pour le suivi et l’évaluation de la mise en œuvre du CDD 2017-2021.

***Le bureau du coordonnateur résident*** soutiendra le comité de pilotage et l’équipe pays des Nations unies dans l’accomplissement de leurs responsabilités respectives en matière de suivi et évaluation du CDD 2017-2021. Il assurera la gestion de la plateforme CDD INFO.

***Les groupes résultats*** seront les principaux piliers de la mise en œuvre et du suivi des plans de travail conjoints et de certains programmes conjoints. Ils auront la responsabilité de collecter les données et de préparer les rapports trimestriels de suivi des progrès de la mise en œuvre du CDD 2017-2021. Ils seront partis prenantes à la préparation et au déroulement de la revue à mi-parcours et de l’évaluation finale du CDD 2017-2021. ***Les groupes thématiques*** apporteront une contribution significative au suivi et évaluation du CDD 2017-2020. Ils participeront à la collecte des données pour la préparation des différents rapports en mettant l’accent sur leurs thématiques.

Les Partenaires d'exécution s'engagent à coopérer avec les organismes des Nations Unies aux fins du suivi de toutes les activités financées par des sommes versées par lesdits organismes. À cet effet, les Partenaires d'exécution conviennent de ce qui suit :

1. Examens périodiques sur place et vérifications ponctuelles de leurs documents financiers par les organismes des Nations Unies ou leurs représentants, selon le cas, et tel que décrit dans les clauses spécifiques de leurs documents/contrats d'engagement avec les organismes des Nations Unies

1. Suivi programmatique des activités dans le respect des normes et orientations des organismes des Nations Unies en matière de visites sur place et de suivi sur le terrain,

Audits spéciaux ou programmés. Chaque organisation des Nations Unies, en collaboration avec d'autres organismes du système (s’ils le souhaitent, en consultation avec le ministère respectif en charge de la coordination) mettra en place un plan annuel d'audits, visant en priorité les Partenaires d'exécution bénéficiant d'une assistance importante sous forme d’espèces versées par les organismes des Nations Unies, et ceux dont les capacités de gestion financière ont besoin d'être renforcées.

Les audits seront mandatés par les organismes des Nations Unies et effectués par des services d'audit privés.

### VII.2.4 - Financement du suivi et évaluation

Etant donné l’importance de la production des données statistiques qui a été relevée dans le Bcp, l’équipe des Nations unies devrait allouer au moins 5% du budget total du CDD 2017-2021 au renforcement des capacités nationales en statistiques, suivi et évaluation. Une partie de ce financement sera alloué à la mise en œuvre du programme conjoint au renforcement des capacités nationales en statistiques, suivi et évaluation qui permettra de mutualiser les moyens ou les ressources des entités des Nations unies afin d’aider le Gouvernement à relever le défi de la production des données statistiques.

# VIII - Communication, développement des partenariats stratégiques et mobilisation des ressources

Les rôles de la communication et la mobilisation des ressources seront déterminants pour le succès de la mise en œuvre du CDD 2017-2021. L’équipe des Nations unies se dotera des stratégies conjointes de communication et de mobilisation qui seront assorties des plans d’action.

## VIII.1 - Communication

Le CDD 2017-2021 sera soutenu par une stratégie conjointe de communication révisé qui capitalisera les leçons apprises et les bonnes pratiques retenues en matière de communication dans le cadre de la mise en œuvre des ISF. L’élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie conjointe seront guidées par l´esprit des nouvelles directrices du GNUD qui encouragent la promotion d’une communication plus inclusive et interactive ainsi que des consultations et des conversations constantes avec la population et les différents acteurs de développement.

Elle aura pour objectifs : La stratégie conjointe de communication des Nations unies aura pour objectifs de : (i) Promouvoir une image unifiée et une communication coordonnée des Nations unies dans les domaines prioritaires, en accord avec les mandats et l´expertise des différentes entités ; (ii) Accroître dans l’ensemble de la société haïtienne la connaissance et l’appropriation des Objectifs de développement durable (ODD) pour la promotion du développement durable (avec une focalisation particulier sur la jeunesse et les femmes) ; (iii) Renforcer les capacités de la jeunesse haïtienne (avec une prise en compte du Genre en termes de participation et de substance) en tant que communicateurs-promoteurs des ODD et, en même temps, une source pour le suivi et l’évaluation de l´impact de la stratégie de communication de l’ONU en Haïti.

La stratégie conjointe de communication sera opérationnalisée à travers la mise en œuvre des plans annuels de communication qui seront mis en œuvre par le groupe communication des Nations unies.

## VIII.2 - Développement des partenariats stratégiques

Le CDD 2017-2021 constitue une base solide pour l’établissement des partenariats stratégiques. L’équipe des Nations unies renforcera les partenariats existants particulièrement avec les principaux partenaires bilatéraux organisés dans le groupe de concertation des Partenaires Techniques et Financiers (CTP), les organismes multilatéraux et les organisations de la société civile. Il développera des nouveaux partenariats stratégiques notamment avec le secteur privé et dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Le SNU soutiendra les efforts du Gouvernement dans le développement des partenariats et la mobilisation des ressources.

## VIII.3 – Financement et Mobilisation des ressources

Dans un contexte marqué par la diminution persistante de l’aide publique destinée au développement et à la réponse humanitaire, l’équipe des Nations unies élaborera et mettra en œuvre une stratégie conjointe de mobilisation des ressources qui mettra à profit les leçons apprises et les bonnes pratiques retenues des initiatives conjointes de mobilisation de ressources entreprises au cours du dernier cycle de programmation. L’élaboration de cette stratégie tiendra compte des opportunités et des enjeux du contexte national en matière de financement. Mais, elle sera également orientée par les recommandations de la conférence internationale sur le financement du développement tenue à Addis-Abeba en septembre 2015. La stratégie conjointe accordera une place importante aux actions de plaidoyer auprès du Gouvernement pour l’accroissement des ressources domestiques dans le financement du développement national notamment pour l’augmentation des contreparties de l’Etat dans les budgets des programmes et des projets exécutés avec l’appui technique et financier de l’équipe des Nations unies.

L’équipe des Nations unies conduira une réflexion sur l’opportunité de la mise en place d’un Fonds commun (One fund) administré par *Multi-Donor Trust Fund* (MDTF) et supervisé par le comité d’orientation stratégique. Cet instrument de financement aura pour objectif de permettre à l’Equipe pays des Nations unies d’utiliser des stratégies de mobilisation de ressources communes pour financer la mise en œuvre du CDD 2017-2021 particulièrement pour combler les déficits de financement.

Les organismes des Nations Unies faciliteront la préparation et la mise en œuvre d'activités au sein du CDD. Il peut s’agir notamment : d’un soutien technique, d’une assistance en espèces, de fournitures, de produits de base et d’équipements, de services d'approvisionnement, de transport, de fonds destinés à financer des actions de sensibilisation, de recherches et d’études, de services de consultation, de développement de programme, de suivi et d’évaluation de programmes, d’activités de formation et de soutien du personnel. Une partie du soutien des organismes des Nations Unies peut provenir d'organisations non-gouvernementales et de la société civile tel que convenu dans le cadre des plans de travail individuels et des documents de projet.

Un soutien supplémentaire peut comporter un accès au système global d’information géré par les organisations des Nations Unies, au réseau des bureaux de pays des organismes des Nations Unies et aux bases de données spécialisées, notamment aux fichiers de consultants et des prestataires de services liés au développement, et l'accès au soutien apporté par le réseau des organismes, fonds et programmes spécialisés des Nations Unies.

Les organismes des Nations Unies doivent désigner un personnel et des consultants aux fins de l'élaboration de programmes, du soutien aux programmes, de l’assistance technique ainsi que d'activités de suivi et d'évaluation.

Sous réserve des examens annuels et des progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre du programme, les fonds des organismes des Nations Unies sont distribués chaque année civile et conformément au CDD. Ces budgets feront l'objet d'un examen et seront exposés plus en détail dans les plans de travail ainsi que dans les documents de projet. Si le gouvernement et les organismes des Nations Unies y consentent mutuellement, les fonds n'ayant pas été affectés par les donateurs en faveur d'activités particulières des organismes des Nations Unies peuvent être alloués à d'autres activités programmatiques tout aussi importantes.

En cas de transfert direct d'espèces ou de remboursement, les organismes des Nations Unies doivent notifier au Partenaire d'exécution le montant ayant reçu validation, et procéder au versement des fonds à l'intention du Partenaire d'exécution sous [indiquer ici le nombre de jours conformément à l'échéancier de l'organisme des Nations Unies].

En cas de versement direct à des fournisseurs ou tiers concernant des obligations contractées par les Partenaires d'exécution sur la base de demandes signées par le représentant officiel désigné du Partenaire d'exécution ; ou aux fournisseurs ou aux tiers concernant des obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui d'activités convenues avec les Partenaires d'exécution, les organismes des Nations Unies procéderont au paiement sous [indiquer ici le nombre de jours convenu par les organismes des Nations Unies].

Les organismes des Nations Unies ne sauraient être tenus directement responsables en vertu des accords contractuels conclus entre le Partenaire d'exécution et un fournisseur tiers.

Lorsque des organismes des Nations Unies et une autre organisation des Nations Unies versent des espèces au même Partenaire d'exécution, le suivi du programme ainsi que le contrôle et l'audit financier seront effectués conjointement ou en coordination avec ces organismes des Nations Unies.

# IX. Engagements du gouvernement

Le gouvernement apportera un soutien aux efforts des organismes des Nations Unies visant à collecter les fonds nécessaires pour répondre aux besoins de ce CDD. Il coopérera avec les organismes des Nations Unies dans le cadre des initiatives suivantes: encourager les donateurs gouvernementaux potentiels à mettre à la disposition des organismes des Nations Unies les fonds nécessaires à la mise en œuvre des éléments non financés du programme ; avaliser les efforts des organismes des Nations Unies pour collecter les fonds nécessaires au programme auprès d'autres sources, notamment le secteur privé à l’échelle internationale et en Haïti ; et permettre aux particuliers, entreprises et fondations de contribuer en Haïti au financement de ce programme qui sera assorti d'exonérations fiscales en faveur du donateur, dans la mesure des contraintes légales en vigueur.

L’assistance en espèces pour les déplacements, salaires, honoraires et autres frais, est établie à des taux proportionnels à ceux appliqués dans le pays, et sans excéder les taux applicables au système des Nations Unies (comme indiqué dans les circulaires de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI)).

Le gouvernement honorera ses engagements conformément aux dispositions des accords de coopération et d'assistance mentionnés dans le chapitre Partenariats, valeurs et principes

Sans porter préjudice à ces accords, le Gouvernement doit appliquer les dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies (La « Convention générale ») ou la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées » aux biens, fonds et actifs des organismes ainsi qu'aux représentants officiels et consultants de ces derniers. Le Gouvernement accordera en outre aux organismes et à leurs représentants officiels ainsi qu'aux autres personnes assurant une prestation de services au nom des organismes, les privilèges, immunités et facilités figurant dans les accords de coopération et d'assistance entre les organismes et le Gouvernement. En outre, il est entendu que tous les Volontaires des Nations Unies soient assimilés à des représentants officiels des agences, et de ce fait, comme des ayants droit aux privilèges et immunités tel que spécifiés dans la « Convention générale » ou la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées ».Il incombera au Gouvernement de traiter les réclamations quelles qu'elles soient, susceptibles d'être intentées par des tiers à l'encontre de l'un des organismes et de ses représentants officiels, conseillers, agents ou autres personnes assurant une prestation de services au nom des organismes. Aucun des organismes ni quelconque de leurs représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la prestation de services en leur nom, ne sera tenu pour responsable à l'égard de réclamations et obligations résultant d'opérations en vertu des accords de coopération et d'assistance, sauf en cas d'accord mutuel entre le gouvernement et un organisme particulier sur le fait que lesdites réclamations et obligations découlent d'une faute lourde ou d’une négligence grave de cet organisme, ou de ses représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la prestation de services.

Sans préjudice du caractère général de ce qui précède, le gouvernement garantira ou couvrira les organismes en matière de responsabilité civile prévue par la législation du pays, concernant les véhicules fournis par les organismes mais sous le contrôle du gouvernement ou destinés à une utilisation par le gouvernement.

1. « Aucune disposition de cet Accord ne saurait être considéré comme une renonciation par les Nations Unies ou l'un de ses organismes ou organisations de l’un des privilèges ou immunités quelconques dont ils bénéficient ou leur acceptation de la compétence des tribunaux d'un pays relativement à des litiges résultant du présent Accord ».

(b) Aucune disposition de ce document ou relative à ce dernier ne sera présumée être une renonciation, expresse ou tacite, à l'égard des privilèges et immunités des Nations Unies et de ses organes subsidiaires, y compris le Programme alimentaire mondial, que ce soit en vertu de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies du 13 février 1946, de la Convention sur les privilèges et immunités des organismes spécialisés du 21 novembre 1947, selon le cas, et aucune disposition de ce document ou d'un contrat institutionnel ou engagement quelconque ne sera interprétée ou appliquée d'une manière ou dans une mesure incompatible avec ces privilèges et immunités.

Un rapport standard d'autorisation de financement et de certificat des dépenses (FACE, instrument du HACT), présentant les secteurs d'activité du plan de travail, sera utilisé par les Partenaires d'exécution pour solliciter la remise de fonds ou obtenir que les organismes des Nations Unies assurent le remboursement ou s'acquitte directement des dépenses prévues. Les Partenaires d'exécution utiliseront le rapport FACE pour rendre compte de l'utilisation des fonds reçus. Le Partenaire d'exécution indiquera le ou les représentants officiels désignés et habilités à communiquer les détails comptables, à faire la demande des fonds et à valider l'utilisation de fonds. Le rapport FACE sera certifié par le ou les représentants désignés du Partenaire d'exécution.

*Les espèces transférées aux Partenaires d'exécution ne doivent être dépensées qu'aux fins des activités et exclusivement dans le cadre des plans de travail convenu.*

*Les espèces reçues par le Gouvernement et les Partenaires d'exécution qui sont des ONG nationales seront utilisées dans le respect des réglementations, politiques et procédures nationales en vigueur et conformes aux normes internationales, en particulier en veillant à ce que ces espèces soient affectées à des activités convenues dans les plans de travail, et en s'assurant que les rapports sur l'utilisation de toutes les espèces reçues sont soumis aux organismes des Nations Unies] dans les six mois suivant la réception des fonds. Lorsque toute réglementation, politique et procédure nationale n'est pas conforme aux normes internationales, les règles financières de l'organisme des Nations Unies ainsi que les autres règles en rapport de même que les réglementations, politiques et procédures de cet organisme s'appliqueront.*

*Dans le cas des ONG/OSC internationales et des OIG intervenant comme Partenaires d'exécution, les espèces reçues doivent être utilisées dans le respect des normes internationales, en particulier en veillant à ce que ces espèces soient affectées à des activités convenues dans les plans de travail, et en s'assurant que des rapports portant sur l'utilisation totale de l'intégralité des espèces reçues sont soumis aux organismes des Nations Unies dans les six mois suivant la réception des fonds.*

*Afin de faciliter les audits spéciaux et programmés, chaque Partenaire d'exécution recevant des espèces versées par organismes des Nations Unies fournira en temps utile à l'organisme des Nations Unies ou à son représentant un accès à :*

* L’ensemble *des données financières exposant l'historique des transactions relatives aux transferts d'espèces effectués par les organisme des Nations Unies, ainsi que tous les documents pertinents ;*
* Tous les documents pertinents et le personnel associé au fonctionnement de la structure de contrôle interne du Partenaire d'exécution par l'intermédiaire de laquelle les transferts d'espèces ont été effectués.

Les conclusions de chaque audit seront transmises au Partenaire d'exécution et aux organismes des Nations Unies. Chaque partenaire d'exécution devra en outre :

* Recevoir et examiner le rapport remis par les auditeurs.
* Fournir en temps utile une déclaration d'acceptation ou de rejet de toute recommandation formulée dans l'audit aux organismes des Nations Unies ayant versé des fonds (lorsque l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques a été désignée pour conduire les audits, ajouter : et à l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques) de manière à ce que les auditeurs intègrent ces déclarations dans le rapport final d'audit avant de le soumettre aux organismes des Nations Unies.
* Prendre des mesures dans les meilleurs délais pour donner suite aux recommandations acceptées de l'audit.

Rendre compte aux organismes des Nations Unies (lorsque l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques a été désignée pour conduire les audits, ajouter : et à l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques) des mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations acceptées, sur une base trimestrielle (ou selon les accords conclus localement).

# Annexes

## Annexe 1 – Organigramme mécanisme de gestion



## Annexe 2 - Matrix de Résultats CDD

**Réduction de la Pauvreté et Emploi**

|  |
| --- |
| **EFFET 1 -** La population, particulièrement les plus vulnérables, a un accès équitable aux moyens de subsistance, aux emplois décents et verts, et aux ressources productives, pour réduire la pauvreté sous toutes ses formes, dans un environnement socio-économique et culturel favorable et inclusif |
| **Priorités nationales**1. La création de richesses et d’emplois sans lesquels la protection de l’environnement et le développement social seront difficilement réalisables
2. Une stratégie de croissance économique forte et durable du développement pour supporter les efforts de ses acteurs nationaux et locaux
 |
| **ODD 1, 2, 8, 10 et 12** |
| **Partenaires:** BIT – PNUD – ONU-Femmes |
| **Indicateurs** | **Valeurs de référence****cibles** | **Moyens de vérification** |
| **1.1**: Proportion de l’emploi informel dans l’emploi non agricole | VR : 45,1%(Année 2012 Source l’évolution des conditions de vie ne Haiti entre 2007 et 2012. La réplique sociale du séisme, IHSI, DIAL à partir de l’ECVMAS)Cible : 35% | Enquête nationale |
| **1.2:** Proportion des travailleurs indépendants et des travailleurs familiaux dans la population occupée | **VR :** **Population active occupée : 52,1**%Travailleurs indépendants dans la population active occupée : 50,1 %Aides Familiaux dans la population active occupée ; 26,7 %Source l’évolution des conditions de vie ne Haiti entre 2007 et 2012. La réplique sociale du séisme, IHSI, DIAL à partir de l’ECVMAS)**Cible :**  Travailleurs indépendants dans la population active occupée : NDAides Familiaux dans la population active occupée  22% | Enquête nationale  |
| **1.3:** Proportion d’enfants dans la catégorie non admissible du travail domestique | **VR :** 207000 enfants (Rapport étude FAFO, 2015).**Cible: -25%** |  |
| **1.4:** Pourcentage de la population bénéficiaire des emplois temporaires, productifs et des moyens de subsistance dans le contexte de relèvement | VR : Non Disponible (ND)Cible : ND | Donnés à collecter |
| **1.5:** Pourcentage de la population ayant accès aux prestations sociales contributives et non contributives | **VR**: **Prestations sociales non contributives** : 8% de la population et 11% de personnes en situation d’extrême pauvreté (Rapport Edepep,, 2012)**Prestations sociales contributives** : 11% des travailleurs salariés, 4% de la population et 2,6% des personnes âgées de 65 ans (MAST?, 2012)Cible : +5% |  |
| **1.6:** Prévalence de l’insécurité alimentaire | **VR** : 30% de la population (Source : CNSA, 2013).Cible : 25% | Enquêtes Annuels CNSA |
| **1.7:** Conformité nationale aux droits du travail basé sur la juridiction nationale et les conventions internationales de l’OIT | VR : NDCible : ND | Donnés à collecter |
|  |
| **Cadre Budgétaire Commun** | **Total** | **Projection prevue** | **Ressources à mobiliser** **(funding gap)** |
| 154.3M | PNUD : 106.7M | PNUD : 44.6MONU-F 3M |

|  |
| --- |
| **Services Sociaux de Base** |
| **EFFET 2 -** La population, particulièrement les groupes vulnérables, a un meilleur accès et utilise des services sociaux de base équitable et de qualité, notamment l’éducation et la santé pour tous |
| **Priorité National**: L’offre des services de base à la population, y compris comme axe de création de richesse et d’emplois  |
| **ODD** 2, 3, 4, 5, 6, et 10 |
| **Partenaires:** PAM – UNFPA – UNICEF – UNOPS - ONU-FEMMES, UNESCO |
| **Indicateurs** | **Valeurs de référence****cibles** | **Moyens de vérification** |
| **2.1:** Part du budget de l’Etat pour les secteurs sociaux (%). | **VR**: 24,1% (année fiscale 2015-2016)Education : 17.3%Sante : 5.4%Aff. Sociales : 1.4%Cibles : NDEducation : NDSante : 15%Aff. Sociales : ND | Loi des financesEMMUS 2017SMART Surveys and MSPP surveillance system |
| **2.2:** Malnutrition chronique modérée et sévère (%). | **VR** 21,9% (EMMUS V, 2012)* Modérée : 13.9%
* Sévère : 8%

 Cibles :  18% * Modérée : 12%
* Sévère : 6%
 | MSPPEMMUS 2017 |
| **2.3:** Accouchement en milieu hospitalier du quintile le plus bas de bien-être économique | **VR**: NDCibles : ND |  |
| **2.4:** Besoins non satisfaits en matière de planification familiale (%) | **VR**: 36% (20% pour la limitation et 16% pour l’espacement (EMMUS V, 2012).Cibles : 29% |  |
| **2.5:** Indice synthétique de fécondité. | **VR**: 3,5% (EMMUS V, 2012).Cibles : 3% |  |
| **2.6:** Pourcentage de PVVIH ayant accès aux traitements ARV (A désagréger par sexe, âge, zones géographiques et quintile le plus pauvre si possible). | VR: 69% d’adultes et d’enfants atteints d’infection VIH à un stade avancé sous traitement (Source rapport MESI 2015 et Spectrum 2015). Cibles: 73% (2016), 85% (2017) | Le pourcentage est obtenu a partir du rapport ci dessous:n/Nn= Nombre de PVVIH sous ARV (MESI)N=nombre de PVVIH qui connaissent leur statut sérologique (Estimation du Spectrum ONUSIDA) |
| **2.7:** Pourcentage de femmes séropositives enceintes ayant accès aux ARV pour réduire la transmission du VIH de la mère à l’enfant. | VR: 90% (MESI 2015)Cible :95% (2016), 95% (2017) | Le pourcentage est obtenu a partir du rapport ci dessous:n/Nn=Nombre de femmes enceintes séropositives recevant des ARVN=Nombre de femmes enceintes testées qui sont séropositives pour le VIH |
| **2.8:** Fréquentation scolaire au primaire et au secondaire Net (%) (Désagrégation par niveau, sexe, zones géographiques et quintile le plus pauvre si possible) | **VR**: **77,2% au primaire** dont 85,9% en milieu urbain et 72,8% en milieu rural**25,4% au secondaire** dont 40,6% en milieu urbain et 15,7% en milieu rural (EMMUS V, 2012).Cibles: WFP=**85% au primaire****au secondaire** 31% | EMMUS ou Etude commune auprès d'un échantillon représentatif d'écoles et communautés, recensement scolaire 2020. |
| **2.9:** Pourcentage de la population utilisant une source d’eau améliorée dans les zones rurales et urbaines | **VR**: Zones rurales : 48 % (2015)Zones urbaines : 65 % (2015)Cibles: Zones rurales : 56 %Zones urbaines : 71 % |  |
| **2.10:** Pourcentage du budget de l’Etat pour maintenir le patrimoine naturel et culturel | **VR**: NDCibles: ND |  |
| **2.11:** Pourcentage de sites naturels / culturels ayant un statut protégé | **VR**: 1 site classe patrimoine culturel mondial- patrimoine culturel bâti : 45 monuments et la ville du Cap haïtien Cibles : 1 site classe (PNH-CSSR) + 2 ères projetées. |  |

|  |
| --- |
|  |
| **Cadre Budgétaire Commun** | **Total** | **Projection prevue** | **Ressources à mobiliser** **(funding gap)** |
| 413M | PAM :45MUNFPA : 13MUNICEF :91MUNOPS : 10MUNESCO : 15M | UNICEF 199MUNFPA12MUNOPS 13MONU-F 2MUNESCO: 10MONU-F 3M |

|  |
| --- |
| **Egalité des sexes et Protection** |
| **EFFET 3** - Les institutions publiques adoptent et mettent en œuvre des politiques d’équité, des mesures de prévention, de rétablissement et de protection contre les violences et la discrimination basée sur les droits humains, au bénéfice des groupes vulnérables. |
| **Priorités Nationales :** Contribution significative à la réalisation de toutes les priorités nationales énoncées dans le PSDH 2012-2030. Mais, sa contribution aidera particulièrement à promouvoir « l’inclusion sociale sous toutes ses formes et, notamment pour offrir des opportunités aux jeunes, aux femmes et aux paysans  |
| **ODD - Contribution à l’atteinte des tous les ODD notamment aux ODD 5 et 10** |
| **Partenaires:** UNFPA – UNICEF – UNOPS - ONU-Femmes |
| **Indicateurs** | **Valeurs de référence****cibles** | **Moyens de vérification** |
| **3.1:** Pourcentage de jeunes garçons et filles de moins de 15 ans ayant été victimes de violences sexuelles et basées sur le genre au cours des douze (12) derniers mois (Désagrégation par zones géographiques si possible) | VR: 20% filles 10% garçons  Cibles (2021) : 10% filles et 5% garçonsSource : Etude sur la domesticité en Haïti (UNICEF, UN Women et autres) | Rapports annuels MCFDF, UNICEF et ONU FemmesRapport CEDEF |
| **3.2:** Pourcentage des femmes et des jeunes filles de 15 ans et plus ayant subi des Violences Basées sur le Genre (violence physique, sexuelle ou psychologique) par un partenaire, au cours des 12 derniers mois (Désagrégation par type de violence et par groupe d'âge) | VR: 25,7%  Cibles (2021) : 15%Source : Étude VAC-CDC (2014) et MCFDF data | Rapport MCFDF, ONU Femmes |
| **3.3:** Proportion des postes électifs occupés par des femmes au Parlement et au niveau local | VR: 30% de femmes dans les ASEC, CASEC et conseils communaux  Cibles (2021): 30% | Rapports CEP, ONU Femmes |
| **3.4:** Proportion des femmes occupant des postes de direction dans l’administration publique | VR  17% des femmes dans la fonction publique (Recensement des agents de la fonction publique, août 2015).Cibles (2021): 30%  |  Rapports OMRH |
| **3.5:** Proportion des allocations publiques pour l’égalité de sexes et l’autonomisation des femmes | VR: NDCibles (2012) : ND |  |
| **3.6:** Proportion des recommandations du comité CEDEF acceptées et mises en œuvre par les acteurs étatiques et non étatiques | VR: NDCibles (2021) : ND |  |
|  |
| **Cadre Budgétaire Commun** | **Total** | **Projection prevue** | **Ressources à mobiliser** **(funding gap)** |
| 33.2M | UNFPA 2.5MONU-F 3M | UNFPA 2.5MUNICEF 2MUNOPS 23MONU-F 200K |

|  |
| --- |
| **Résilience**  |
| **EFFET 4** - Les institutions nationales, régionales et locales, et la société civile renforcent la gestion durable des ressources naturelles et de l’environnement, la résilience des territoires et de la population, en particulier des plus vulnérables, face aux désastres naturels, au changement climatique et aux crises humanitaires en vue d’assurer un développement durable |
| **Priorités Nationales -** le choix des pôles régionaux de développement, et donc des régions comme levier pour structurer et équilibrer le développement socio-économique et l’aménagement du territoire  |
| **ODD** 6, 9, 10, 11, 13, 14 et 15 |
| **Partenaires:**  PNUD – UNICEF - UNOPS - ONU-Femmes – UNFPA - UNESCO |
| **Indicateurs** | **Valeurs de référence****cibles** | **Moyens de vérification** |
| **4.1:** Proportion des départements/communes ayant adopté et réalisé des plans d'aménagement territoriaux, des plans de gestion des déchets et des plans de gestion des risques et des catastrophes (pour renforcer la résilience des territoires et des populations aux désastres naturels et au changement climatique) | **VR**: NDCibles ND |  |
| **4.2:** Proportion des ménages ayant accès à l’énergie et aux services énergétiques propres et durables dans le Département du Sud. (PNUD à compléter l’extension géographique si nécessaire) | **VR**: NDCibles : ND |  |
| **4.3:** Pourcentage d’aires protégées déclarées disposant d’un plan de gestion mis en œuvre par les entités nationales formées | **VR**: 5,7% du territoire Aires Protégés (2013)Cibles: 10% |  |
| **4.4:** Nombre de communautés, personnes particulièrement les plus vulnérables mettant en œuvre des microréalisations d’adaptation au changement climatique et de réduction des risques | **VR**: NDCibles : ND |  |
|  |
| **Cadre Budgétaire Commun** | **Total** | **Projection prevue** | **Ressources à mobiliser** **(funding gap)** |
| 140.280M | UNDP 68MUNICEF500KUNOPS 10MONU-F 284KUNFPA – 1 MUNESCO – 3M | UNDP 28MUNOPS 26MUNFPA – 2 MUNESCO : 1.5M |

|  |
| --- |
| **Gouvernance** |
| **EFFET 5** - Les institutions publiques et la société civile améliorent l’Etat de droit et la décentralisation pour une bonne gouvernance à tous les niveaux de prise de décision |
| **Priorités Nationales** -  La construction d’un Etat fort, déconcentré et décentralisé, indispensable à la création de ce nouveau pacte mondial  |
| **ODD** 16 et 17 |
| **Partenaires**: PNUD – FNUAP – UNICEF – UNHCR – UNOPS - ONU-FEMMES |
| **Indicateurs** | **Valeurs de référence****cibles** | **Moyens de vérification** |
| **5.1:** Proportion de personnes en situation d’apatridie en provenance de la République Dominicaine obtenant une solution de nationalité des autorités (H/F). | VR : 0%Cible :- 100 % des Haïtiens revenant de République Dominicaine sont documentés.- 100 % des enfants d’Haïtien nés en République Dominicaine mais sans actes de naissance Dominicain sont inscrits dans les registres d’état civil et reçoive un acte de naissances Haïtien. | - La vérification se fera au niveau de l’ONI.- La vérification se fera au niveau du Département de Archives nationales (Ministère de la Culture). |
| **5.2:** Taux d’affaires judicaires (cour de cassation, cours d’appel, tribunaux de première instance, tribunaux de paix, juge des enfants, juridiction commerciale, Tribunal du travail, Bureau du Contentieux Electoral Départemental, Bureau du Contentieux National) …) introduites (H/F), traitées (H/F) et jugées (HF) par les juridictions. | VR : 2015-2016Cour d’Appel (5)Nombre d’affaires pénales enrôlées 84Nombre décisions pénales rendues 61Nombre d’affaires civiles enrôlées 185 Nombre de décisions civiles rendues 173 Tribunal de première instance (TPI) – 18 juridictions : Nombre d’affaires pénales enrôlées 3466Nombre décisions pénales rendues 3374Nombre d’affaires civiles enrôlées 4279 Nombre de décisions civiles rendues 3597 Nombre d’affaires commerciales enrôlées 100Nombre de décisions commerciales rendues 93 Cible :  | Rapports statistiques annuels des TPI de la République Exercice 2015-2016 |
| **5.3:** Nombre de crimes aggravés (homicide, kidnapping, lynchages, violences sexuelles basées sur le genre…) dénoncés et introduits en justice de mineurs et majeurs par sexe et juridiction. |  |  |
| **5.4:** Taux moyen de participation aux élections présidentielle, législative, municipale et locale (Désagrégation par types d’élections, sexe, tranche d’âge et zones géographiques) | **VR**: 26-27 % de participation aux élections présidentielles de 201518% de participation aux élections législatives1/3 des membres des Conseils communaux sont des femmesAucune n’est élue au parlement  Cible : 40% | Conseil Electoral ProvisoireLoi électorale |
| **5.5:** Taux d’accroissement des dépenses publiques allouées au fonctionnement et investissement des collectivités territoriales et services déconcentrés de l’Etat |  |  |
| **5.6:** Pourcentage des recommandations de l’Examen Périodique Universel (EPU) acceptées et mises en application par les acteurs étatiques et non étatiques. | VR : **177 recommandations acceptées** (non encore mises en œuvre car le second cycle de l’Examen périodique universel d’Haiti a eu lieu à Genève le 7 novembre 2016). Cible : **50%, soit 88.5 recommandations.** | * Revue documentaire (textes réglementaires, rapports ministériels, le journal officiel, le Moniteur).
* Rapport à mi-parcours de l’EPU (élaboré par le Comité Interministériel des droits de la personne- CIDP).
* Rapports des Organisations de la société civile (OSC).
* Rapports annuels de la SDH/HCDH.
* Rapports des agences de l’Equipe pays des Nations Unies en Haiti.
 |
| **5.7:** Taux de détention préventive prolongée par sexe et par prison civile (nombre d’hommes et femmes, mineurs et majeurs, incarcérés par prison civile, nombre d’hommes et femmes, mineurs et majeurs en détention préventive prolongée). | VR : Population totale 10742 dont 7680 prévenus et 3062 condamnésTaût de détention préventive 71%Hommes 67,02%Femmes 2,72%Mineurs garçons 1,56Mineurs Filles 0,14% Cible : ND |  DAP / MINUSTAH |
| **5.8 :**  Existence ou disponibilité du recensement general de la population et de l'habitation de 2018 de bonne qualité qui a été traité, analysé et diffusé suite à des recommandations convenues au niveau international | VR : Recensement 2004Cible : Recencement 2017 |  |
|  |
| **Cadre Budgétaire Commun** | **Total** | **Projection prevue** | **Ressources à mobiliser** **(funding gap)** |
| 77.161M | UNDP 26.3MUNFPA 1.5MUNHCR 786KUNOPS 2MONU-F 1.5M | UNDP 11MUNFPA 32MUNICEF 2MUNOPS 75K |